





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Entre,

- La communauté de communes des Hauts de Flandre

Représentée par son Président, André FIGOUREUX, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 23/03/21

Ci-après désignée « la CCHF »

- La communauté urbaine de Dunkerque

Représentée par son Président, Patrice VERGRIETE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 01/04/21

Ci-après désignée « la CUD »

d'une part,

ET

- L'ETAT,

Représenté par Georges-François LECLERC, Préfet du Nord,

Ci-après désigné « l'Etat »

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions, le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le projet de territoire

La Flandre Dunkerque est un **territoire de contrastes soumis à de forts enjeux environnementaux** avec une façade littorale de 35 km très urbanisée et marquée par les activités industrialo-portuaires qui correspond au territoire de la **Communauté Urbaine de Dunkerque** (17 communes ; 200 000 habitants) et un avant-pays essentiellement rural qui correspond à celui de la **Communauté de Communes des Hauts de Flandres** (40 communes ; 53000 habitants).

En s'appuyant sur le port, véritable laboratoire au service de la mise en œuvre de la transition écologique, un tissu économique solide et varié, un patrimoine naturel et culturel aux qualités reconnues, l'enjeu est de développer l'attractivité de ce territoire et d'inverser la dynamique démographique. Les forces de ce territoire sont liées à plusieurs atouts :

- **une position géographique exceptionnelle** au cœur de l'Europe du Nord-Ouest, particulièrement accessible favorisant sa fonction de « hub territorial », porte d'entrée et de sortie de l'hinterland du nord de la France

Bordé par la Belgique et le Royaume Uni, le territoire, proche de la métropole lilloise et doté d'un réseau d'infrastructures permettant un accès aux marchés européens, bénéficie d'une accessibilité remarquable. Traversée par deux autoroutes, l'A16 et l'A25, la région Flandre-Dunkerque est reliée aux grands réseaux routiers européens. Ce réseau autoroutier est complété par des routes nationales et départementales structurantes : RN225, RD625, RD131, RN316, et la RD601.

Les infrastructures ferroviaires, tant pour le transport de passagers que de fret, s'appuient sur la ligne Dunkerque-Lille, qui permet de relier l'agglomération à la métropole lilloise, à l'ex-bassin minier et à Paris, et la ligne Dunkerque-Calais. La ligne Lille-Calais passe en limite du territoire et assure la desserte de la gare de Watten-Eperlecques. A noter que la région Flandre-Dunkerque est également traversée par la ligne à grande vitesse Eurostar qui dessert, sans arrêt, l'Angleterre via le tunnel sous la Manche.

Territoire de wateringues, la région Flandre-Dunkerque est en outre traversée par cinq voies navigables pour un linéaire total de 90 km. Le canal à grand gabarit, les canaux de Bourbourg, de Furnes et de Bergues ainsi que l'Aa canalisée contribuent à une offre de transport de marchandises écologique. Ces canaux supportent par ailleurs un transport touristique

international. Enfin le terminal ferry de Loon-Plage permet de relier Dunkerque aux Antilles, à l'Asie et à l'Angleterre.

- une économie marquée par l'importance des activités industrialo-portuaires

Le Port de Dunkerque est la locomotive économique majeure de la région Flandre-Dunkerque et au-delà. Son rayonnement est un gage d'attractivité pour la Région Hauts-de-France pour qui le port est la porte d'entrée Nord-Europe, et pour le territoire national (pour positionner la France au premier rang du commerce international).

Dunkerque est un port polyvalent : vrac liquides et solides, marchandises générales (conteneurs, transmanche, conventionnel...). Le GPMD est en 2021 le 3^e port français, le 1^{er} port français d'importation des minerais et du charbon, le 1^{er} pôle fret ferroviaire français avec des liaisons sur l'ensemble du réseau ferré européen, le 1^{er} port fluvial des Hauts-de-France. Le réseau à grand gabarit lui offre une connexion vers les voies fluviales belge, mosellane et rhénane, et à terme, une connexion sur le canal Seine Nord Europe. Son activité entretient près de 24 000 emplois, dont 6000 emplois directs.

Premier site sidérurgique français et premier pôle énergétique européen, le port est engagé aujourd'hui comme le reste du territoire dans une phase de transition visant à transformer les outils de production en décarbonant le process industriel mais aussi logistiques pour les adapter aux défis de l'écologie avec le développement des économies circulaires. Sa diversification passe notamment par la logistique et la filière conteneur, planifiées dans le projet Cap 2020 qui vise à adapter les infrastructures portuaires à la croissance du transport de marchandises par conteneurs, et à développer un système logistique complet.

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire n'en constituent pas moins une composante majeure de la région Flandre-Dunkerque, tant par les surfaces exploitées que par ses productions, dont plusieurs constituent des filières complètes de la production à la transformation, en passant par le stockage et le transport, notamment via Dunkerque-Port. Trois productions et ses filières se détachent en région Flandre-Dunkerque, tant en termes de volumes, de surfaces que par le nombre d'exploitations ou d'opérateurs: Il s'agit de la pomme de terre, du lin et des céréales qui représentent 75% des surfaces en culture.

Ces atouts devront être renforcés pour permettre une transition écologique sociale et responsable.

- Un potentiel touristique lié à une diversité de paysage dont la qualité est reconnue par de nombreux classements réglementaires (nationaux et internationaux)

La région Flandre-Dunkerque est dotée d'équipements et d'une diversité paysagère qui lui confèrent d'un point de vue touristique, de nombreux atouts. Le littoral de la Mer du Nord a connu de nombreux aménagements liés au développement portuaire et urbain, créant des séquences contrastées où s'opposent silhouettes portuaires, infrastructures industrielles, fronts de mer urbanisés et massifs dunaires préservés. Parmi les autres sites exceptionnels, se distingue également la plaine wateringuée qui constitue le territoire gagné sur la mer à l'époque de l'assèchement des marais qui formaient le delta de l'Aa. Appelé aussi polder, ce paysage se caractérise par l'extrême plénitude du relief, la grande dimension des parcelles cultivées, où le ciel occupe une grande place.

L'objectif de labellisation en Grand Site de France vise à renforcer cette attractivité. Forte de lieux significatifs dédiés aux tourisms de mémoire (Première Guerre mondiale et opération dynamo), patrimonial, balnéaire et culturel, la région Flandre-Dunkerque affiche néanmoins quelques axes dont le développement permettrait à terme de renforcer son attractivité. Il s'agit en particulier de la valorisation d'un patrimoine bien présent mais souvent méconnu, délaissé voire abandonné : patrimoine industriel, patrimoine religieux, patrimoine naturel, petit patrimoine rural, patrimoine littoral et celui de la reconstruction ainsi que des espaces naturels.

La préservation de ce patrimoine exceptionnel, alliée à de bonnes conditions de fréquentation et à une gestion harmonisée franco-belge pour la partie Est du littoral, le développement de certaines filières, et notamment celles des sports de nature, de la thématique des conflits militaires (tourisme de mémoire), du tourisme industriel et portuaire, et la montée en gamme des hébergements pour retenir des touristes plus exigeants sur l'accueil et l'offre de services constitueront à cet égard des enjeux de premier plan.

Pour autant, le territoire Flandres-Dunkerque doit aujourd'hui relever des défis majeurs, qui ont partie liée avec ses caractéristiques géographiques et économiques :

- une région soumise aux risques technologiques et naturels, en 1^{ère} ligne face au changement climatique

L'industrialisation du littoral dunkerquois, avec la présence de près d'une vingtaine d'établissements classés Seveso, s'est accompagnée d'une montée en puissance des risques technologiques, ayant pour origine des sources fixes (installations industrielles et leurs annexes : oléoducs, gazoducs, ...) et des sources mobiles (transports terrestres et maritimes de matières dangereuses ou polluantes). La présence de risques industriels a nécessité une politique de prévention qui a notamment pris la forme de Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) qui concernent uniquement les sites dits « SEVESO seuil haut » : 5 PPRT ont été réalisés sur le territoire.

Au-delà des risques technologiques, ce territoire connaît des risques naturels importants du fait de son positionnement littoral en partie sous le niveau de la mer (submersion marine, inondations) dont la maîtrise repose largement sur un système spécifique et millénaire de gestion des eaux (les wateringues) et sur la prévention (Plans de Prévention des Risques). Il est aussi confronté à des phénomènes d'inondations continentales, affectant cours d'eau, becques et wateringues.

Le changement climatique, caractérisé par une perspective d'évolution du niveau marin estimée à 80 cm à l'horizon 2100 et une augmentation de l'intensité des phénomènes pluvieux, constitue un défi majeur pour ce territoire. Au-delà de l'élévation du niveau de la mer, le changement climatique pourrait entraîner des variations dans l'intensité et la direction des houles, la fréquence des tempêtes et les hauteurs de surcote, avec pour conséquence de remodeler le littoral (recul ou engraissement du trait de côte), mais aussi d'augmenter le risque de saturation des Wateringues, et les difficultés d'évacuation des eaux continentales à la mer.

- un territoire en déprise démographique, marqué par un niveau de vie inférieur à la moyenne nationale

Depuis le début des années 2000, la région Flandre-Dunkerque perd des habitants, et en particulier des jeunes qui partent pour leurs études ou pour un emploi. En moyenne, elle a perdu 670 habitants/an entre 2013 et 2018. Cependant, il faut noter un ralentissement du phénomène depuis le début de son observation.

Ce phénomène démographique accentue le phénomène général de vieillissement de la population et a également un impact sur la structure des ménages, caractérisée par une augmentation des ménages d'une personne. La perte de population n'est pas uniforme sur le territoire de la région Flandre-Dunkerque. Les deux intercommunalités connaissent des évolutions démographiques différentes : ainsi la perte démographique atteint - 0,24% en moyenne annuelle entre 2009 et 2014 dans la Communauté urbaine de Dunkerque, quand la Communauté de communes des Hauts de Flandre gagne encore des habitants à hauteur de +0,52% en moyenne tous les ans.

Le niveau de vie des habitants de la région Flandre-Dunkerque est inférieur à la moyenne nationale. La moitié des ménages affiche, en 2014, un revenu disponible annuel par unité de

consommation inférieure à 18 786€, soit près de 1 600€ de moins que la moyenne nationale. Le chômage, la faible participation des femmes au marché du travail, une part élevée d'emplois à temps partiel ainsi qu'un poids plus important de catégories ouvrières expliquent en grande partie la faiblesse du revenu médian.

La situation sanitaire de la population révèle de vraies préoccupations : une espérance de vie plus faible, une mortalité précoce plus importante, une hausse prévisible de la dépendance, une obésité importante. Parallèlement, l'offre de soins montre des signaux faibles avec un nombre de médecins généralistes et spécialisés en baisse, et par voie de conséquence, un accès au soin plus difficile.

Le territoire a pris également conscience de l'impact de la pollution sur le territoire et a travaillé à la réduction de ses impacts par l'établissement d'un plan de prévention de la pollution de l'air adopté au début des années 2000. Il fut l'un des premiers sur le territoire national. Aujourd'hui, cumulée au changement climatique, la pollution de l'air fait l'objet d'une lutte constante des industriels encouragée par les services de l'Etat (DREAL, SPPI). Le plan de relance œuvre en ce sens et favorise fortement le verdissement du port et les actions de décarbonation des principaux industriels.

- une économie marquée par la faiblesse du tertiaire marchand

Très spécifique, avec ¼ des emplois liés à l'industrie et au port, le tissu économique de la région Flandre-Dunkerque connaît une lente mutation du fait notamment du faible taux de création d'entreprises. Plusieurs secteurs à faibles gains de productivité présentent un potentiel sur le territoire (compte-tenu notamment des revenus disponibles en Belgique à moins d'une demi-heure de Dunkerque, de l'atout du balnéaire, de la base économique industrielle du territoire...). Il s'agit notamment d'activités relevant de l'économie résidentielle, des activités de soutien aux entreprises, en particulier l'informatique (programmation, conseil et autres), de conseil de gestion, des services administratifs aux entreprises, des services dans le bâtiment et l'aménagement paysager.

- une dépendance aux territoires voisins pour l'eau potable et dont les ressources en eau de surface risquent de limiter à terme le développement économique

Pour son alimentation en eau potable, la région Flandre-Dunkerque est entièrement tributaire de l'Audomarois, les nappes phréatiques de la plaine maritime et de la Flandre intérieure n'étant pas économiquement exploitables en raison d'une géologie peu favorable. La nappe située dans l'Audomarois est très productive, mais aussi très exploitée, les prélèvements dépassant les capacités de recharge de la nappe en cas de succession d'années sèches. Dans ce contexte, la recherche de nouvelles ressources comme d'économies dans tous les usages, est primordiale.

La ressource en eau industrielle est quant à elle assurée par l'eau de surface du canal de Bourbourg, lui-même alimenté en eau à partir de l'Aa, de manière à lui assurer un niveau optimal. Le réseau d'eau industrielle dessert 13 entreprises de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque. Dans un contexte de tensions sur les milieux aquatiques, notamment en période d'étiage, la rationalisation des consommations d'eau industrielle doit être poursuivie pour garantir le développement économique du territoire.

Fort de ses atouts et conscient des défis à relever, le territoire Flandre-Dunkerque, laboratoire de la transition écologique et énergétique, s'engage avec force pour allier compétitivité, innovation, attractivité économique et cohésion sociale et territoriale. L'enjeu du présent Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), qui vise à soutenir et amplifier les actions d'ores et déjà engagées sur le territoire, est de fournir un cadre stratégique de développement, avec un haut niveau d'engagement et d'implication de la part de l'ensemble des acteurs signataires.

Article 1 - Objet et cadre général du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

Au 15 janvier 2022, le plan France Relance, tous dispositifs confondus (DSIL, Appels à projets, Ma prime rénov....), a permis de financer des actions sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) à hauteur de 91 062 601 euros et sur celui de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF) à hauteur de 6 698 523 euros.

- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire CCHF et CUD autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le CRTE CCHF-CUD s'est fixé pour principe de fonctionnement : l'équité territoriale, la transparence, la gouvernance partagée.

Ces 3 maîtres mots guideront la mise en place des partenariats afin de préserver et garantir les synergies et les équilibres.

Ce contrat est évolutif dans le temps pour permettre d'y intégrer de nouveaux projets non encore matures, dans la mesure où ils s'inscrivent dans les axes stratégiques partagés.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

La CCHF, la CUD et l'Etat ont confirmé leur volonté de faire évoluer le CTE Flandre Dunkerque signé le 17 décembre 2019 en un CRTE. Cette décision a été actée en comité de pilotage du CTE le 24 mars 2021.

Le périmètre du CTE du territoire Flandre Dunkerque correspond à la maille territoriale de référence retenue par le CRTE CUD CCHF. Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du CTE est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

1.2. Le territoire signataire

La Communauté Urbaine de Dunkerque et la Communauté de Communes des Hauts de Flandre et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté urbaine de Dunkerque

Est la première communauté urbaine volontaire de France : elle a été créée par décret, le 21 octobre 1968. Composée de 17 communes, elle regroupe 198 000 habitants.

Les compétences de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE sont celles initialement conférées aux communautés urbaines par la loi du 31 décembre 1966 portant création des communautés urbaines, auxquelles s'ajoutent les compétences qui ont été ponctuellement transférées conformément aux dispositions législatives (délibération des communes + évolutions législatives) (cf. annexe 8).

La communauté de Communes des Hauts de Flandre est née le 1^{er} janvier 2014 de la fusion des Communautés de Communes du Canton de Bergues, de la Colme, de Flandre (à l'exception de Ghyvelde) et de l'Yser. Elle est composée de 40 communes pour 54 000 habitants. Les compétences de la CCHF sont détaillées en annexe 8.

Ces deux intercommunalités composent un territoire de dessein commun : la Région Flandre-Dunkerque. C'est à cette échelle que le SCoT a été délimité. Et c'est sur cette échelle que le présent contrat porte.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. *Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se déclinera concrètement dans le territoire.*

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Il ne prend pas en compte les dispositifs de l'État pris en faveur du monde économique tels que les reports de charges, mesures d'activités partielle, prêts garantis,... et n'épuise pas l'ensemble des relations, notamment financières qui lient l'État au territoire.

1.3. Un CRTE co-construit

L'élaboration de ce présent contrat est le fruit de la volonté des signataires de s'engager dans une dynamique nouvelle et de saisir une opportunité de partenariat.

Pour obtenir une réelle efficacité de cette nouvelle dynamique et du dispositif, les signataires ont décidé de mettre en place dans un délai de 6 mois après la signature de ce présent contrat, des partenariats avec :

- le Conseil Régional des Hauts-de-France ;
- le Conseil Départemental du Nord ;

également engagés dans le Plan France Relance.

Une consultation citoyenne viendra enrichir le contenu de ce CRTE.

La CUD a lancé le 08 janvier 2021 une grande démarche citoyenne contributive à l'échelle de l'agglomération "Changer la vie ensemble " qui a pour objectif de recenser les enjeux de demain pour le territoire et d'établir une feuille de route en impliquant à la fois les collectivités et les citoyens. Une première phase permettra de récolter les attentes des citoyens par différents modes de concertation (diffusion de questionnaires, contributions sur une plateforme numérique, sondage...) Une fois les principaux enjeux identifiés, chacun d'entre eux fera l'objet d'un approfondissement sous forme de focus sous différentes formes (ateliers, Etats généraux, Assises...) pendant la période 2021-2026 et donnera lieu à l'élaboration d'une feuille de route.

La CCHF travaille également à la définition d'un tel dispositif.

Le territoire CCHF-CUD est investi dans des alliances territoriales diverses, présentées ci-après, dont les stratégies sont en cours de définition. Le présent contrat sera enrichi des actions définies dans ce cadre.

Par conséquent, comme le dispositif du CRTE le permet, ce présent document sera amené à évoluer pour s'enrichir des apports de la consultation citoyenne, des actions émanant des futurs partenariats institutionnels régionaux et départementaux, notamment, et des opportunités offertes par les différentes alliances territoriales.

De même que le dynamisme de ce contrat intégrateur garantira, notamment aux communes, la possibilité d'intégrer de nouvelles actions au fil du temps.

Article 2 – Ambition du territoire porteur du CRTE

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités actuelles (cf. diagnostic – annexe 2) et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

La vision stratégique du territoire constitue à la fois un engagement pour l'avenir et un guide. Elle fixe un cap dans le soutien des projets et dans les arbitrages qui seront à rendre.

Positionner la région Flandre-Dunkerque au centre d'une dynamique nouvelle de développement s'appuyant sur la Transition écologique

La région Flandre-Dunkerque se caractérise par sa situation transfrontalière et littorale, composée de 17 kilomètres de bord de mer dédiée aux activités industrialo-portuaires dont le moteur est le

Grand Port Maritime (GPMD), et de 18 km de sites urbains balnéaires et d'espaces naturels aux qualités environnementales reconnues mais souffrant d'une érosion de la biodiversité. Elle reste, avant tout, un territoire à dominante agricole, principalement localisé dans son avant-pays, et caractérisée par une agriculture dominée par la production de légumineuses, par l'élevage en progression et par une culture bien spécifique, celle du lin qui se tourne de plus en plus vers les circuits courts. Le modèle économique du territoire a des impacts non négligeables sur la qualité de l'air avec l'émission de polluants et de gaz à effet de serre.

L'enjeu de la transition écologique et énergétique est majeur pour ce territoire dont la dynamique de développement s'est forgée principalement sur l'industrie avec aujourd'hui, un objectif partagé de décarboner l'économie.

Relever le défi d'une transition démographique

La région Flandre-Dunkerque a su démontrer sa capacité de rebond face à de multiples crises qui se sont succédées. En s'appuyant sur cette capacité de rebond, et en conjuguant perspectives démographiques et économiques, elle vise à atteindre une population de près de 257 000 habitants pour maintenir l'activité économique et mettre aussi fin à une déprise démographique.

Relever le défi de la transition énergétique dans un territoire industriel, agricole, et de polder

Ce territoire prend la mesure d'une nécessaire évolution de sa dynamique de développement. Elle ambitionne de définir un nouveau modèle qui doit émerger de la transition énergétique et se positionne, pour cela, comme un territoire pilote et d'innovation.

Il s'agira, dans cet objectif, de réinventer la mobilité collective et individuelle ; réduire l'empreinte écologique des constructions ; favoriser de nouveaux modes de production et de consommation davantage tournés vers le local ; mettre l'énergie au cœur de la recherche et du développement du territoire (valorisation des énergies, exemplarité du monde économique) ; anticiper les évolutions climatiques (amélioration des connaissances, prise en compte dans l'aménagement du territoire) et préserver la biodiversité.

Relever le défi de la transition écologique de la Région Flandre-Dunkerque

Les spécificités territoriales de la CCHF et de la CUD (agricole, industriel, littoral et polder) nécessitent une attention toute particulière au territoire. Une gestion économe du foncier agricole et naturel est le gage du maintien de l'activité agricole. La pérennisation du bon fonctionnement hydraulique est une priorité que le développement du territoire devra prendre en compte. La réduction de l'impact écologique de la Région Flandre-Dunkerque est également une priorité portant sur une gestion efficace des déchets (élimination, réduction, valorisation et sensibilisation).

Enfin, le changement climatique et ses conséquences prévisibles sont également à prendre en compte pour mener le territoire à être résilient.

Relever le défi de la mutation et du développement économique de la région Flandre-Dunkerque

Le développement économique de ce territoire doit se poursuivre en s'appuyant sur les forces vives économiques : le Grand Port Maritime de Dunkerque, équipement majeur et porte d'entrée internationale du territoire ; l'écosystème économique qui doit saisir les opportunités offertes par

la nouvelle révolution industrielle qui voit le jour et la proximité transfrontalière et de la métropole lilloise ; l'agriculture plurielle qui doit évoluer vers plus de durabilité et de proximité ; le patrimoine naturel, culturel et historique et les grands équipements du territoire qui doivent animer le développement du tourisme et de l'économie résidentielle. L'innovation numérique sera également un appui dans la construction d'un nouveau modèle de développement tout comme une nouvelle offre de mobilité liée au travail, appuyée par une stratégie d'accessibilité numérique, repensée pour satisfaire tous les besoins.

Relever le défi de l'accueil et l'épanouissement des habitants

Le territoire de la CCHF et de la CUD attache aussi une grande importance à la qualité de vie de ses habitants ou futurs résidents. L'accès à un logement répondant à tous les âges de la vie est une priorité, tout comme l'accès aux équipements, qu'ils soient éducatifs, culturels, de santé, sportifs ou de loisirs et de services renforcé par une digitalisation efficiente, ou encore une structuration territoriale du commerce, répondant aux attentes des consommateurs. L'accompagnement des personnes fragilisées économiquement et socialement est aussi une priorité, notamment à travers des thématiques du cadre de vie, de l'emploi, de la citoyenneté, de l'éducation et de la santé.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé le 24 mars 2021 (Cf annexe 3).

- **Orientation 1 : Transition Ecologique et Energétique**

Saisir les opportunités offertes par la Transition écologique et énergétique pour transformer les territoires, faire émerger de nouveaux secteurs d'activité, susciter des innovations et affirmer le caractère pilote et innovant du territoire.

avec les sous thèmes suivants :

Dispositifs et Contrats existants :

- le contrat de transition écologique 2019-2023
- le plan climat air énergie territorial
- territoire d'innovation 2018-2027
- le contrat d'objectifs pour la territorialisation de la troisième révolution industrielle (COTTRI),...

Développer les Mobilités quotidiennes et Infrastructures :

Le territoire s'engage à favoriser la mobilité douce par la réalisation d'aménagements et d'équipements, dans le cadre de la mise en œuvre du plan vélo + et du schéma intercommunal de la CCHF (futur réseau points nœuds avec les itinéraires cyclotouristes), vélo-route maritime Eurovelo4, véloroute du littoral. Le transport en commun est également un axe de travail majeur avec la réfection des chaussées accueillant le THNS (transport à haut niveau de service), le programme spécifique portant sur les voies structurantes, l'aménagement de 4 hubs mobilité et du pôle intermodal de la gare de BOURBOURG. Le développement des liaisons douces est assuré avec des programmes de chemins verts entre lacs et bois, et de voies vertes.

Innover autour des Technologies vertes (énergie et qualité de l'air) :

La préservation et l'amélioration de la qualité de l'air est une préoccupation majeure pour la protection de l'environnement, la qualité de vie et la santé des habitants de ce territoire marqué par l'industrie. Des programmes spécifiques sont d'ores et déjà mis en œuvre ou en voie de l'être : villes respirables en 5 ans (2016-2021) de la communauté urbaine de Dunkerque, dépollution de l'air intérieur dans les bâtiments publics, diagnostic sur les émissions de GES... Des projets sont également à l'étude sur l'énergie, notamment les consommations énergétiques de l'agriculture, H2020, le projet SHYMED (solutions hydrogène pour les mobilités électriques du dunkerquois), le démonstrateur Grhyd pour une nouvelle filière énergie composée d'hydrogène et de gaz naturel, le réseau de chauffage aux anas de lin en CCHF. La décarbonation de l'industrie sera soutenue dans le cadre des appels à projets de l'ADEME liés à l'efficacité énergétique.

Préserver, valoriser et rechercher l'exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés :

L'action du territoire vise à massifier la rénovation énergétique pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 avec un effort porté sur les bâtiments publics, les équipements sportifs, les bâtiments administratifs. Les efforts du territoire porteront également sur une massification de la rénovation des logements et la lutte contre la précarité énergétique. Un volet renforcement des compétences et innovations dans ce domaine sera abordé avec la création d'un showroom de la rénovation énergétique et l'amélioration de l'éclairage public au travers du schéma de cohérence lumière, plus écologique.

Favoriser les énergies renouvelables et de récupération au travers d'un Plan de développement des ENRR, la construction d'un réseau de chaleur et chaufferie, la réalisation d'un cadastre solaire et la valorisation énergétique des boues d'épuration urbaines.

Verdir le port de Dunkerque :

Le projet stratégique du GPMD (2019-2023) prévoit quatre zones économiques particulières dont deux dédiées à l'environnement et à l'écologie : une zone de logistique verte sur la DLI et une zone chimie dans laquelle s'implanteront les activités liées à l'hydrogène vert (H2V,...). L'État s'est engagé à contribuer à ce verdissement en accompagnant, à hauteur de 27 millions d'euros, le renforcement économique de cette démarche exemplaire.

Par ailleurs, ARCELOR MITTAL travaille à la décarbonation de ses activités avec un appui financier des services de l'État dans le cadre du plan de relance, à hauteur de 8,7 millions d'euros et participe à l'implantation d'un pôle éco-matériaux, dans le cadre d'EURAENERGIE.

Protéger l'Eau, la Biodiversité et les Paysages :

La préservation et la protection de l'eau, ressource indispensable à toutes activités, constituent un enjeu d'importance pour le dunkerquois, territoire dépendant des nappes de l'Audomarois, et passe aussi par la maîtrise de la gestion des rejets d'eau via un plan concerté de l'eau (2021-2026) pour améliorer l'assainissement et favoriser la récupération des eaux pluviales.

La protection de la biodiversité fait l'objet d'une attention particulière avec la création d'un observatoire de la biodiversité, la désimpermeabilisation et la végétalisation de la ville, la restauration des continuités écologiques et des aires protégées, l'élaboration d'une trame verte et bleue, et la recherche de la labellisation « territoire engagé pour la nature », programme visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

La protection des paysages passera à la fois par la réglementation avec l'élaboration d'un règlement intercommunal de publicité, mais aussi par les démarches de valorisation d'un réseau de chemins verts, des rives du canal de Bourbourg et du patrimoine.

Développer une Politique des déchets et l'économie circulaire :

afin de limiter le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et augmenter l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits. La construction d'un centre de

préparation de la matière et d'un nouveau centre de tri, la réutilisation des eaux usées traitées comme eau industrielle s'intégreront dans cette démarche.

Accompagner la Transition agricole et alimentaire au travers du projet alimentaire territorial :

Pour une alimentation locale, durable et accessible à tous et une restauration collective tournée vers le local. L'enjeu est de rapprocher les différents acteurs de l'alimentation (producteurs, grossistes, transformateurs, distributeurs, consommateurs, collectivités), de maintenir une agriculture sur les territoires et de renforcer l'accessibilité aux produits agricoles et alimentaires de qualité pour le grand public.

Privilégier le recyclage foncier des friches pour limiter l'artificialisation des sols :

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine, et de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

- **Orientation 2 : Compétitivité, Innovation et Attractivité**

Ancrer les territoires et le secteur économique dans une dynamique porteuse de développement : conforter l'emploi et garantir une vitalité économique.

avec les sous thèmes suivants :

Dispositifs et Contrats existants :

- Territoire d'Innovation : Dunkerque l'énergie créative (DKEC)
- Territoire d'industrie

Développer la résilience économique et commerciale par des actions de soutien au commerce et à l'artisanat :

Avec la mise en œuvre du plan de sauvegarde du dernier commerce, de la rénovation des commerces de centre-ville, du soutien à la requalification des zones d'activités existantes et aux pépinières d'entreprises, ainsi qu'au démonstrateur (Euraénergie).

Accompagner les territoires et les entreprises dans le développement numérique avec la mise en place de plateforme de e-commerce, et la mise à niveau de parcs informatiques et des systèmes d'information :

La situation sanitaire a bouleversé les petites et moyennes entreprises et a mis en exergue leur besoin d'accéder aux outils numériques. Ainsi, le développement de leur activité numérique est devenu un véritable enjeu pour maintenir et étendre leurs actions.

Faire des spécificités territoriales, et notamment de la Ruralité, un véritable atout de développement :

Sur la base d'un partenariat entre la CCHF (communauté de communes des Hauts de Flandre) et la CUD (communauté urbaine de Dunkerque), le territoire des Hauts de Flandre a fait le choix de promouvoir les ressources locales et rurales afin d'obtenir le label REV3 et se positionner en tant que «Territoire d'innovation» et en développant la filière lin, avec la création d'un Pôle d'Excellence Régional Lin.

Accroître l'attractivité du secteur du Tourisme par l'intermédiaire de l'Opération Grand Site, le développement de la plaisance, et la mise en œuvre d'aménagements balnéaires.

- **Orientation 3 : Cohésion Sociale et Territoriale**

Apporter des réponses territorialisées et adaptées aux réalités de nos bassins de vie, en matière d'accès à la santé et aux services publics, d'inclusion numérique, d'accès à un logement décent et à l'emploi, de transition professionnelle, de développement social...

avec les sous thèmes suivants :

- Dispositifs et Contrats :
 - o action cœur de ville,
 - o contrat de ville,
 - o rénovation urbaine,
 - o convention territoriale globale de service aux familles

Accompagner la dématérialisation des démarches et des procédures en garantissant l'inclusion numérique de la population :

PIC 100% inclusion, territoire intelligent et durable 2020-2026. La diffusion des technologies, la dématérialisation des échanges en général et des services publics en particulier sont rapides et font du numérique le préalable de l'accès aux droits, et de l'inclusion numérique un impératif nouveau de l'action publique.

L'État soutient le territoire en finançant à hauteur de 30 K€ par an, les Maisons France Services labellisées (Hondschoote, Bourbourg, Dunkerque, Bergues) et le bus itinérant qui parcourt la Flandre maritime et la Flandre intérieure. Et poursuivra cet effort avec la maison France Services de Bray-Dunes, sous réserve de sa labellisation.

L'État accompagne également par des financements à hauteur de 50 K€ par poste et dans le cadre d'une première vague, 5 postes de conseillers numériques. Il participe également à la transition numérique des communes de DUNKERQUE et BOURBOURG (près de 69 K€).

Les effets de la crise sanitaire dans le domaine culturel ont été particulièrement impactants : la garantie de l'accès à la culture pour tous, tant en milieu rural qu'en secteur urbain par le déploiement du Réseau des musées de Flandre, la création de Quartiers culturels créatifs, et un effort de soutien à l'emploi artistique, doivent être renforcés.

Faciliter l'accès au Sport et la pratique sportive pour tous, comme vecteurs de lien social et d'amélioration de la santé de la population :

Le Plan piscines et la construction du centre aquatique intercommunal de la CCHF en constituent une des nombreuses illustrations.

Face au risque d'une aggravation des inégalités suite à la crise sanitaire, il est impératif de renforcer la Cohésion Territoriale. Cet objectif se traduira par le soutien à la relance et à l'investissement dans les quartiers et les communes dans les domaines du sport, des équipements scolaires et ce qui contribue à l'attractivité du territoire.

Développer le Logement et l'habitat et favoriser l'Urbanisme durable :

La lutte contre le changement climatique impose au territoire de réinventer le mode de vie de ses habitants, tant en centre-ville (Projet "réinventons nos cœurs de ville" 2018-2026), que dans les quartiers concernés à titre prioritaire par la politique de la ville (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU 2019-2029)), Opération Programme d'Amélioration de l'Habitat, Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Centre-ville de Dunkerque, ou dans les communes avec l'exemple du quartier zéro émission à Capelle la Grande (projet Little City).

Soutenir les personnes précaires :

Dans l'objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales, des actions de lutte contre la précarité énergétique, en matière de logement, d'emploi ou d'alimentation seront mises en œuvre.

Offrir des services de Santé pour tous :

En vue d'améliorer l'état de santé général de la population du territoire, des actions de santé préventives et curatives seront entreprises.

Accompagner et développer l'éducation innovante et l'Apprentissage des langues.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Tableau contractualisation Etat et Opérateurs

Dispositif	Territoire	
	CCHF et/ou Communes	CUD et/ou Communes
1- Transition écologique		
Contrat de Transition Ecologique	X	X
COTTRI	X	X
TEPCV	X	X
AAP ADEME écosystèmes territoriaux hydrogène	X	X
AAP travaux de dépollution pour la reconversion de friches		X
AAP restauration écologique et aires protégées		X
Ville respirable		X
Label Cit'Energie		X
Convention européenne des maires pour le climat		X
Label ville durable et innovante		En cours
PCAET/PACET	X	X
Rénovation thermique des bâtiments publics		X
DETR	X	Craywick, St Georges sur l'Aa, Spycker, Zuydcoote
DSIL exceptionnel	X	X
DSIL Classique	X	X
DSIL PDR	X	X
DSIL Rénovation énergétique	X	X

Agriculture	X	X
Biodiversité		X
Port		X
AAP tremplin pour la transition écologique des PME		X

Dispositif	Territoire	
	CCHF et/ou Communes	CUD et/ou Communes
2- Compétitivité et Innovation		
Territoire d'Innovation	X	X
Territoires d'Industrie	X	X
AAP industrie du futur		X
AAP soutien à l'investissement industriel	X	X
AAP résilience de l'économie	X	X
AAP ADEME décarbonation		X
AAP tremplin pour la transition écologique des PME		X
Chèque numérique	X	X
Transition numérique		X

3- Cohésion sociale et territoriale		
Action Coeur de Ville 2018-2023		X
Contrat de Ruralité	X	
Contrat de Ville		X
NPNRU		X
Emploi		X
Plan de Relance		X
Logement		X
Hébergement	X	X
Petite Enfance/ Education/ Parentalité	X	X
Petite Enfance/ Education/ Parentalité/ Lutte contre la Pauvreté	X	X
Points conseil budget	X	X
AAP soutien aux associations	X	X
Lutte contre les violences intra-familiales	X	X
Economie Sociale et Solidaire		X
Cohésion Sociale		X
Contrat Local de Santé		X
Relais médiateurs Santé		X
Maisons FRANCE SERVICES	X	X
Conseillers Numériques	X	X
Aire d'accueil des Gens du Voyage		X
AAP recyclage foncier des friches		X
AAP soutien au patrimoine et aux filières culturelles		X

AAP Aide au spectacle vivant		X
AAP Réinventer le patrimoine		X
CLEA	X	X
PSC (projet scientifique culturel)		X
Lecture		X

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont listées à l'annexe 4.

Les opérations envisagées font l'objet de « fiches-action » qui sont complétées au fur et à mesure de la définition du projet et notamment de son plan de financement.

Les actions sont « matures » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle de nouvelles actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveau de maturité différent, sont listés dans le contrat (cf annexe 4).

Les projets nouveaux ne figurant pas dans le tableau de l'annexe 4 peuvent être intégrés au contrat au fil de l'eau sur proposition du comité de pilotage, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies, complémentarités et solidarités entre les territoires ;

- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les territoires signataires sont investis dans différentes alliances territoriales :

- à l'échelle extra territoriale régionale
 - o Avec le Pôle métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO)

Les territoires signataires sont membres du PMCO qui assure une coopération territoriale à l'échelle littorale (dans ses limites Nord et Pas de Calais). Doté d'une nouvelle feuille de route jusqu'en 2026, le PMCO a pour ambition de travailler sur des sujets que les EPCI membres ne peuvent engager individuellement. Quatre sujets ont notamment été identifiés : le changement climatique et ses multiples incidences (montée des eaux, agriculture, urbanisme...), la mobilité (et ses potentielles évolutions : moyens de déplacement, besoin en énergie...), le vieillissement de la population (et ses conséquences sur les besoins en équipements spécifiques et les équipements existants), et le Brexit (et son impact sur le territoire).
 - o Avec la Métropole Européenne de Lille (MEL)

La Communauté urbaine de Dunkerque et la Métropole Européenne de Lille ont signé une convention de coopération, le 9 novembre 2018. 5 axes stratégiques ont été définis : Economie et tourisme (autour des questions du portuaire et de la chaîne logistique, et une promotion économique et touristique conjointe et partagée) ; Air et Energie (mise en place d'échanges techniques et de retours d'expériences sur les concessions de distribution d'énergie et le développement des énergies renouvelables, ..) ; Design et innovations (via la présence du Fond régional d'Art contemporain) ; Prospective et grands événements (pour réorganiser conjointement de grands événements : Assises de l'Economie de la Mer en 2022 ; Transfrontalier, Europe et International (en travaillant sur des thématiques d'intérêt commun du Schéma de coopération transfrontalière : santé, emploi et mobilité,...pour mobiliser des fonds européens sur des projets structurants, gérer le Brexit ...).
- à l'échelle transfrontalière
 - o Avec le Groupement européen de coopération transfrontalière (GECT) West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale

Les territoires signataires sont membres du GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale. La démarche d'évaluation en cours de négociation permettra d'arrêter une nouvelle feuille de route et de nouveaux axes de coopérations transfrontalières : citoyenneté, mobilité, langues, emploi, tourisme, formation, école, sécurité, transition écologique.

Jusqu'à présent, les sujets de travail ont été ceux de la mobilité, de l'eau et du tourisme notamment.

Dans le cadre de l'évaluation du fonctionnement du GECT menée fin d'année 2020 et début d'année 2021, et réalisée par l'Université de Gand et l'AGUR, de nouveaux sujets potentiels de travail du GECT dans les années à venir ont été identifiés avec pour

priorité la réalisation de projets concrets et utiles pour les citoyens. Les instances politiques du GECT viendront confirmer leurs priorités dans les mois à venir.

- A l'échelle européenne :
 - o Dans le cadre des programmes de coopération transfrontaliers Interreg :
Plusieurs projets sont en cours, en partenariat avec la Flandre Occidentale (Belgique). Citons, Magetaux, Tendances, Compétences sans frontières, Emploi sans frontière, Partons 2.0, et Transmobil (qui concerne également une commune du département du Pas de calais et membre de la CAPSO).
 - o Dans le cadre du programme Leader :
Concernant les territoires ruraux, la CCHF est investie dans un programme avec la CCFI autour de 5 axes : dynamiser et accompagner le tissu des entreprises, des commerces et des artisans de proximité ; circuits courts de proximité et alimentation de qualité (soutien aux réseaux...); filières locales spécifiques (productions agricoles ...); mise en tourisme de l'identité des Flandres ; coopération inter-territoriale. Ce programme s'est déroulé sur la période 2016-2020. Il est reconduit jusqu'en 2022.

Compte tenu des positionnements stratégiques en cours de définition des échelles de coopération territoriale, le recensement des actions à inscrire dans le présent contrat interviendra ultérieurement dans le cadre de son évolution et de sa mise à jour.
Le parti pris sera de ventiler ces actions dans les 3 orientations stratégiques du présent CRTE.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS INSCRITES DANS LE PLAN D'ACTIONS
SELON L'ORIENTATION ET LE SOUS-THEME**

Orientation stratégique	Sous-Thème	Nombre d'actions
1 Transition écologique et énergétique	Dispositifs ou contrats communs	2
	Développer les mobilités quotidiennes et infrastructures	37
	Innover autour des technologies vertes (énergie et qualité de l'air)	8
	Préserver, valoriser et rechercher l'exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	41
	Favoriser les énergies renouvelables et de récupération	5
	Verdir le port de Dunkerque	3
	Accompagner la décarbonation de l'industrie	2 + fiches Territoire d'Innovation DKEC
	Protéger l'eau, la biodiversité et les paysages	23
	Développer une politique des déchets et développer l'économie circulaire	20
	Préserver la ressource en eau et faire de la prévention des risques	20
	Accompagner la transition agricole et alimentaire	12
	Privilégier le recyclage foncier (friches)	3

Orientation stratégique	Sous-Thème	Nombre d'actions
2 Compétitivité, Innovation et Attractivité	Dispositifs ou contrats communs	3
	Développer la résilience économique et commerciale	16
	Accompagner les territoires et des entreprises dans le développement numérique	8
	Faire une force des spécificités territoriales : ruralité	2
	Accroître l'attractivité du secteur du tourisme	14

Orientation stratégique	Sous-Thème	Nombre d'actions
3 Cohésion sociale et Territoriale	Dispositifs ou contrats	5
	Accompagner la population à la dématérialisation (administration et population)	5
	Développer une culture pour tous	10
	Faciliter l'accès au sport et la pratique sportive pour tous	8
	Renforcer la cohésion territoriale	13
	Développer le logement et habitat et favoriser l'urbanisme durable	38
	Soutenir les personnes précaires	8
	Offrir des services de santé pour tous	4
	Accompagner et développer l'éducation innovante / apprentissage des langues	2

Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (ANCT, Cerema, ADEME, Agence de l'eau, ...), la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, CAUE, CPIE, l'Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque...pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : la disponibilité des crédits et le déroulement des procédures internes à chaque partenaire, l'instruction des dossiers, les dispositifs en vigueur à la date du dépôt, la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Les territoires signataires

En signant ce contrat de transition écologique, les territoires de la CCHF et de la CUD assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de leur territoire.

Sont désignés membres de l'équipe projet CRTE :

- pour la CCHF : Madame la Directrice Grands Projets et le service Développement territorial

- pour la CUD : Madame la Directrice de la Stratégie Internationale et Portuaire

Elles sont assistées de l'AGUR pour son champ d'action « Alliance entre les territoires », et l'accompagnement sur le suivi et l'évaluation du dispositif, notamment.

- pour l'AGUR : Madame la Directrice de la Planification stratégique et des alliances entre les territoires.

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourrait être assuré par l'Etat (ANCT).

La coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire seront assurées à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Les territoires signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur de son projet. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les territoires signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Les territoires signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. La sous-préfecture de Dunkerque constitue la porte d'entrée des services de l'Etat sur ce sujet.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial-conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), L'Agence de l'eau, etc.

6.4. Engagement des autres partenaires :

Le territoire signataire ainsi que l'Etat conviennent d'associer la Région des Hauts de France, ainsi que le département du Nord, à la mise en oeuvre du CRTE, dans un délai de 6 mois après la signature du présent contrat.

Le conseil régional en qualité de chef de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement sera sollicité pour apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Le conseil départemental en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, sera sollicité pour apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

6.5. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

- Agence de l'Eau Artois Picardie :

L'accompagnement financier de l'Agence de l'eau Artois Picardie aux actions inscrites dans le CRTE au titre de l'orientation stratégique n°1 "Transition écologique et énergétique" sera examiné au cas par cas et après dépôt du dossier de demande de financement auprès de ses services.

Les demandes seront instruites dans le cadre des dispositions et modalités du 11^{ème} Programme d'interventions 2019-2024 ou des appels à projets spécifiques, et présentées aux instances décisionnelles de l'Agence.

Les Sous Thèmes de l'orientation stratégique "Transition écologique et énergétique" du CRTE retenus par l'Agence de l'eau sont :

- Préserver la ressource en eau et en biodiversité et les paysages ;
- Développer une politique des déchets et développer l'économie circulaire ;
- Préserver la ressource en eau et faire de la prévention des risques.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Le dispositif « Changer la vie Ensemble » mené par la CUD s'intègre dans cet objectif : « réfléchir collectivement à l'avenir que nous souhaitons construire pour notre territoire, en commençant par définir les enjeux de notre futur, puis nos priorités et, enfin, en débattant sur leurs implications pour nos politiques publiques ou pour nos comportements citoyens ». (source : extrait du site dédié www.changer-la-vie-ensemble.com).

La CCHF travaille à la définition d'un dispositif, répondant à cet objectif.

Les entreprises, également par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière pourra être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du 30/11/20 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par :

- Le Préfet du département, ou son représentant
- Les Présidents de la CCHF et de la CUD
- Le Président du Syndicat Mixte du SCOT de la région Flandre-Dunkerque

Dès leur association :

- Le Président du conseil régional des Hauts de France ;
- Le Président du conseil départemental du Nord ;

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services des territoires de la CCHF et de la CUD, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Le président de l'AGUR ou son représentant est également membre du Copil ainsi que l'équipe projet CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de la CCHF et de la CUD. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Sont membres de ce comité technique :

- L'équipe projet du CRTE telle que décrite au paragraphe 6.2 – Les territoires signataires
- La Préfecture / Sous-préfecture
- Les 2 DGS CUD et CCHF
- Les autres services de l'Etat
- L'Agence de l'eau
- L'ADEME,
- La Caisse des dépôts – Banque des territoires,
- L'AGUR,
- etc...

Dès leur association :

- Le conseil régional des Hauts-de-France ;
- Le conseil départemental du Nord.

Chaque structure désignera un représentant.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE sera établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme collaborative dédiée aux CRTE pourra certifier l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 6. Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs pourront être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Orientation 1 – Transition écologique et énergétique

Sous-thèmes	Indicateur	Référence	Objectif
Dispositifs et contrats			
Développer les mobilités quotidiennes et Infrastructures	Nombre de kms d'infrastructure créés en faveur de la mobilité douce		80 km
	Part modale du vélo		
	Fréquentation par les vélos		
Innover autour des technologies vertes (énergie et qualité de l'air)	Evolution du nombre de jours de dépassement des seuils de pollution de l'air		
	Part de l'énergie hydrogène produite et consommée dans la consommation totale d'énergie		
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	Nombre de bâtiments publics et privés rénovés (et/ou logements rénovés)		
Favoriser les énergies renouvelables et de récupération	Nombre de projets en ENRR		
	Part de l'ENRR produite ou consommée		
Verdissement des ports	Nombre de postes/bornes d'alimentation électrique à quai des navires		
	Nombre de projets en faveur de l'intermodalité		
Accompagner la décarbonation de l'industrie	Nombre d'entreprises accompagnées		
Protéger l'eau, la biodiversité et les paysages	Nombre de milieux naturels préservés ou restaurés (mares, fossés, ...)		
	Nombre de plantations		
	Nombre de projets en faveur de la désimperméabilisation		
	Nombre de projets portant sur le développement de la connaissance naturaliste		
Développer une politique des déchets et développer l'économie circulaire	Evolution des tonnages de déchets		
	Part des déchets revalorisés		
	Nombre de projets de création de filières de valorisation des déchets		
	Nombre de m ³ d'eau réutilisés (eaux industrielles et des STEP)		

Sous-thèmes	Indicateur	Référence	Objectif
Préserver la ressource en eau et faire de la prévention des risques	Qualité de l'eau (de surface, de baignade et des rejets STEP)		
	Evolution de la consommation d'eau		
	Amélioration des réseaux		
	Maîtrise des eaux de pluie ?		
	Nombre de projets réalisés en faveur de la prévention des risques		
Accompagner la transition agricole et alimentaire	Nombre de projets accompagnés à la reconversion bio		
	Nombre de projets destinés à développer et favoriser la consommation locale		
	Part des produits locaux dans la restauration collective		
Privilégier le recyclage foncier des friches	Nombre de projets de requalification de friches (et surface)		

Orientation 2 – Compétitivité, Innovation et Attractivité

Sous-thème	Indicateur	Référence	Objectif
Dispositifs et contrats			
Développer la résilience économique et commerciale	Evolution du nombre d'emploi par filière économique		
	Nombre de projets de réaménagement de zones d'activités		
	Reprise des indicateurs de Territoire d'Industrie et DK l'énergie Créative		
	Nombre de projets d'accompagnement de création d'activités/entreprises		
	Nombre de projets de création/maintien du commerce de centre-ville et centre-bourg		
Accompagner les territoires et les entreprises dans le développement numérique	Nombre de projets de digitalisation des activités		
Faire une force des spécificités territoriales : ruralité	Nombre de projets autour de la filière lin		
Accroître l'attractivité du secteur du tourisme	Nombre de projets touristiques durables		
	Evolution de la fréquentation touristique		
	Evolution du nombre de nuitées ou de la durée moyenne de séjour		

Orientation 3 – Cohésion sociale et territoriale

Sous-thème	Indicateur	Référence	Objectif
Dispositifs et contrats			
Accompagner la dématérialisation (administration et population)	Nombre de projets de digitalisation de services publics		
Développer une culture pour tous	Nombre de projets d'inclusion numérique		
	Nombre de projets à favoriser l'accès à la culture		
	Nombre de projets de soutien à la filière artistique et culturelle		
	Evolution de la fréquentation des équipements culturels		
Faciliter l'accès au sport et la pratique sportive pour tous	Nombre d'équipements réalisés pour développer la pratique sportive		
	Evolution du nombre de licenciés		
	Nombre de projets sportifs participant au rayonnement du territoire		
Renforcer la cohésion territoriale	Nombre de projets financés par la DSIL		
Développer le logement et habitat et favoriser l'urbanisme durable	Nombre de logements construits (privé/public RU/extension urbaine)		
	Nombre de projets visant à maintenir le pouvoir d'achat (réduction énergétique...)		
Soutenir les personnes précaires	Nombre de projets en faveur des personnes les plus vulnérables (demandeurs d'emploi, gens du voyage, sans domicile fixe, migrants...)		
Offrir des services de santé pour tous	Nombre de projets favorisant un meilleur état de santé		
Accompagner et développer l'Education innovante / Apprentissage des langues	Nombre d'enfants pris en charge		
	Nombre de dispositifs visant à l'apprentissage d'une langue étrangère		

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Il arrive à échéance en 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre.

Pour les nouvelles actions la validation pourra se faire par consultation écrite des membres du comité de pilotage sans la formalisation d'un avenant.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

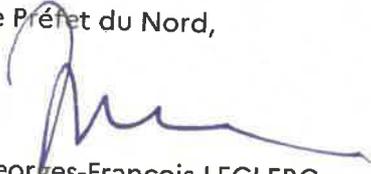
Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lille.

A LILLE le 25 JUL. 2022 2022,

Pour l'État,

Le Préfet du Nord,



Georges-François LECLERC

Pour la Communauté de communes
des Hauts de Flandre,

Le Président,



André FIGOUREUX

Pour la communauté urbaine de
DUNKERQUE,

Le Président,



Patrice VERGRIËT

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 - Convention de partenariat

Annexe 2 - Diagnostic de territoire

Annexe 3 - Projet de territoire

Annexe 4 - Liste des actions et projets

Annexe 5 - Maquette financière

Annexe 6 - Indicateurs de suivi

Annexe 7 - Annuaire des référents

Annexe 8 - Compétences des intercommunalités

Annexe 1 – Convention de partenariat

Dunkerque, le 16 avril 2021

**Deuxième comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique de la CCHF et de
la CUD
24 mars 2021**

Sous la présidence de Monsieur Hervé TOURMENTE, sous-préfet de DUNKERQUE

Participants :

- M. André FIGOUREUX
- M. Patrice VERGRIETE
- Mme OLIEZ DUROISIN
- M. Laurent PIDOUX
- Mme Sophie JARCZYNSKA
- Mme Sylvie DELATTE
- Mme Isabelle RICHARD
- M. Jean-Michel VANDERSLUYS, DIRECTEUR
- M. Patrick PIRET, DDCS
- M. BERNARD Frédéric, éducation nationale
- Mme Magali PECQUERY, DDPP
- Mme Herminie de FREMINVILLE, ADEME
- M. Maxime Jousserand, DREAL
- M. Ludovic LEMAIRE, AEAP
- M. Olivier MENARD
- Mme Christelle DELEPOUVE
- Mme Sylvie LUCIDARME

Excusés :

- M. Martial BEYAERT
- DRAC

Les objectifs de ce deuxième COPIL :

- l'examen du bilan du Contrat de transition écologique signé en décembre 2019
- acter son évolution en Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)
- faire un point d'avancement du CRTE : le diagnostic, les enjeux et le projet de territoire ont été rédigés et actualisés via le prisme de la transition écologique par l'AGUR. Ils ont été envoyés aux services de l'État pour avis.

Point d'introduction : rappel sur la stratégie

27, rue Thiers CS 56535 - 59 386 Dunkerque Cedex 1

Tél. : 03 28 20 59 59 - Fax : 03 28 20 59 79

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefetnord/](https://www.linkedin.com/company/prefetnord/)

- Les SCOT et CTE sont des documents récents qui permettent au territoire de s'engager dans la contractualisation sur les axes relance et transition écologique.

-Le territoire souhaite être le 1er à signer.

- Le Président de la CCHF insiste particulièrement sur 3 principes : la totale transparence, la répartition équitable des ressources, ainsi qu'une gouvernance partagée et un portage commun.

- Les deux Présidents sont d'accord pour démontrer que leurs territoires sont exemplaires et investis dans les politiques gouvernementales.

I. Bilan du CTE Flandre DUNKERQUE :

cf. power point joint.

La crise sanitaire qui a démarré début 2020 n'a pas facilité la réalisation de ces opérations.

Quatre actions avaient été retenues et validées par les partenaires :

- Euraénergie : 3 projets incubés en 2020, la création du GIP, structure porteuse, l'implantation d'une formation ingénieurs en génie électrique (promotion de 20 étudiants).

- le réseau de chaleur par anas de lin : sera mis en place d'ici fin 2021 en partenariat avec 7 tailleurs de lin. L'ADEME précise que le dossier est en cours d'instruction dans le cadre du fonds chaleur. Le comité est prévu cet été.

- le programme « Vivons en forme » : cette opération de sensibilisation et d'accompagnement de plus de 1000 enfants n'a pas été réalisée. Elle est reconduite en 2021.

- la méthanisation : étude du potentiel. 4 Projets de méthanisation effectifs.

La CUD ajoute qu'un projet alimentaire territorial (P.A.T) est en cours de réflexion.

Il est rappelé que le comité de pilotage doit se prononcer sur le basculement du C.T.E en C.R.T.E.

A l'unanimité, les membres du comité approuvent l'évolution du CTE EN CRTE. Un courrier de demande en ce sens sera envoyé à M. le Préfet.

Les exécutifs des collectivités délibéreront prochainement sur le sujet.

II. Point sur l'avancement du C.R.T.E :

- Le diagnostic a été établi et actualisé à partir de celui des SCOT et PCAET auxquels a été ajoutée la toile énergétique.

- Sur les enjeux territoriaux : il faut recroiser les actions et les orientations stratégiques (défis environnementaux, foncier, socio-économique, énergétique).

- La problématique frontalière mérite d'être développée.

- Sur le projet de territoire : de nombreux projets pour les années à venir mais qui restent soumis aux nombreuses contraintes réglementaires et aux besoins en financements.

Le Président de la CCHF s'assure que la liste des projets n'est pas exhaustive et que les territoires pourront continuer d'alimenter au fur et à mesure, le contrat.

Retour des services de l'État :

* L'ADEME informe les membres du COPIL que concernant les projets du PCAET, deux gros industriels dans le Nord viendront conforter la filière lin.

* L'Agence de l'eau insiste sur une gestion plus sobre de la ressource en eau et la préservation des milieux récepteurs.

* L' Education nationale présente les éco-délégués dans les collèges, les nouvelles formations post-BAC sur la transition énergétique...

La CUD insiste sur sa volonté de travailler davantage avec l'éducation nationale. (bassin de langues très fourni) : projet à intégrer dans le volet éducation du CRTE.

La CCHF se positionne en pilote sur le néerlandais (elle projette l'ouverture d'une classe multilingues).

L'ordre du jour est épuisé.

Le prochain COPIL est prévu le 9 avril à 14h30. D'ici là, la rédaction du projet de contrat se poursuit avec l'AGUR pour une circularisation du document vers les services de l'État, début avril.

Hervé TOURMENTE

Bilan 2020 du CTE

Contrat signé le 17 décembre 2019 entre la CCHF, la CUD et l'Etat

Partenaires :

- Ministère de la transition Ecologique et solidaire
- L'ADEME
- La banque des territoires
- La Région Hauts de France



Contrat de
Transition
Ecologique

CCHF

Communauté de Communes
des Hauts de Flandre

Dunkerque
Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

Bilan 2020 du CTE

3 axes stratégiques et 4 actions :

- Mise en place et animation d'un projet alimentaire territorial
 - « vivons en forme »
- Développement de nouvelles énergies
 - Développement de la méthanisation sur le territoire
- Favoriser l'économie circulaire
 - Création d'un réseau de chaleur aux anas de lin
 - Euraénergie



Contrat de
Transition
Ecologique



CCHF
Communauté de Communes
de la Haute de Flandre



Dunkerque
Grand Littoral
COMMUNAUTÉ URBAINE

Bilan 2020 du CTE

3 axes stratégiques et 4 actions :

- Mise en place et animation d'un projet alimentaire territorial
 - « vivons en forme »

Indicateurs réalisés :

- Actions non réalisées en 2020 du fait du contexte sanitaire
- 15 formations prévues en 2021 encadrants d'enfants
- Plus de 1 000 enfants concernés par la mise en oeuvre



Contrat de
Transition
Ecologique



CCHF
Commissariat de Communes
des Hauts de Flandre



Dunkerque
Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

Bilan 2020 du CTE

- Développement de nouvelles énergies
 - Développement de la méthanisation sur le territoire

Indicateurs :

- Action non engagée CCHF/CUD
- Plusieurs projets privés en cours :
 - Actions exemplaires sur la CCHF à Volckerinckhove sur le stockage d'énergie
 - 4 unités sur la CCHF



Contrat de
Transition
Ecologique



CCHF
Communauté de Communes
des Hauts de Flandre



**Dunkerque
Grand Littoral**
COMMUNAUTE URBAINE

Bilan 2020 du CTE

- Favoriser l'économie circulaire
 - Création d'un réseau de chaleur aux anas de lin
 - Euraénergie

Indicateurs :

- | Réseau de chaleur : | Euraénergie : |
|------------------------------------|------------------------------|
| • 6 000 tonnes de Co2 évités | • 3 projets incubés |
| • 7 partenaires tailleurs associés | • 10 projets accélérés |
| • Énergie renouvelable à 92% | • 20 ingénieurs en formation |



CCHF

Communauté de Communes
des Hauts de Flandre

Dunkerque

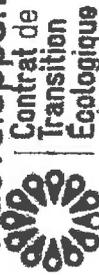
Grand Littoral

COMMUNAUTE URBAINE

Bilan 2020 du CTE

➤ Actions fléchées :

- **Axe alimentaire :**
 - ✓ Création d'un outil de transformation (abattoir)
 - ✓ Création d'un Pôle Alimentaire Territorial
 - ✓ Création d'un point de vente collectif
 - ✓ Renouvellement d'un guide des producteurs
 - ✓ Construction d'une Halle alimentaire
- **Axe économie circulaire :**
 - ✓ Création d'un pôle d'excellence régional sur le lin
- **Axe développement des énergies :**
 - ✓ co-développement de projet d'énergies renouvelables



Contrat de
Transition
Ecologique

CCHF

Communauté de Communes
des Hauts de Flandre

Dunkerque

Grand Littoral

COMMUNAUTE URBAINE



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 MARS 2021

N°2021/XX

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL :

ENGAGEMENT DE LA CCHF DANS LA SIGNATURE DU CRTE (CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE) AVEC LA CUD ET LA SOUS-PREFECTURE DE DUNKERQUE.

Rapporteur : Marie LERMYTTE, Vice-présidente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-9, relatif aux attributions du Président,

Vu l'arrêté préfectoral du Nord du 27 décembre 2017 portant modifications au 1er janvier 2018 des statuts de la CCHF,

Vu la Loi Grenelle II N°20101-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la Loi N°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 qui désigne la Communauté de Communes des Hauts de Flandre comme coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire, et renforce le rôle de la CCHF en la matière, à travers l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET),

Considérant que la Communauté de Communes des Hauts de Flandre met en œuvre la transition écologique et énergétique de son territoire de par ses nombreux engagements dont le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Contrat de Transition Écologique (CTE) ou encore le Contrat d'Objectifs Territorial pour la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI).

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre dernier, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Il appartient ainsi à cet effet d'engager, dès à présent, la formalisation de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

Le contenu des CRTE doit être donné en priorité à la relance de l'activité du territoire. Afin de maximiser l'impact de la relance en matière économique, sociale et environnementale, les CRTE pourront permettre de formaliser aux côtés des financements de l'État, des financements des collectivités signataires, voire des partenaires publics ou privés. La transition écologique doit être l'axe transversal des CRTE : toutes les actions inscrites dans le contrat devront veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables sur le territoire concerné.

Lors de la phase d'élaboration du projet de territoire, l'ensemble des acteurs de la société civile, notamment les conseils de développement, les associations et les partenaires économiques, seront mobilisés. De même, les outils de participation citoyenne seront mis en œuvre.

L'ensemble des collectivités se voient dès à présent proposer cette nouvelle démarche contractuelle, afin que tous les territoires puissent être couverts par un CRTE, signé ou sur le point de l'être, d'ici le 30 juin 2021.

Pour s'inscrire dans la continuité des différents contrats de transition écologique et solidaire et pour toutes les raisons explicitées ci-dessus, il est proposé que la Communauté de Communes des Hauts de Flandre engage la signature du Contrat territorial de Relance et de Transition Écologique avec la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Sous-Préfecture de Dunkerque. Ce projet doit s'établir avec :

- une totale transparence dans l'élaboration de la stratégie, des actions ;
- une répartition équitable des moyens financiers et humains entre les deux territoires ;
- une gouvernance réellement partagée et un portage politique commun.

Vu l'avis favorable de la Commission de Développement Economique, Développement Territorial et Agriculture du vendredi 26 février 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 16 mars 2021 ;

Ayant entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide :

D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à :

- Engager la CCHF dans la signature du CRTE avec la CUD et la Sous-Préfecture de Dunkerque
- Prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

Délibéré les jours, mois et ans sus dit.
Pour extrait conforme,

Transmise à la Sous-préfecture le
Publiée le
Délibération rendue exécutoire le

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Extrait du registre aux délibérations du CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du jeudi 1 avril 2021
18h15

Présidence : M. Patrice VERGRIETE
Secrétaire de Séance : Rémy BECUWE
Nombre de conseillers en exercice : 61
Date de convocation de séance : 25 mars 2021

Présents :

M. Patrice VERGRIETE, **Président**

Mme Martine ARLABOSSE, Mme Christine GILLOOTS, Mme Florence VANHILLE, **Vice-Présidentes**

M. Martial BEYAERT, M. Franck DHERSIN, M. Julien GOKEL, M. Jean-François MONTAGNE, M. Bertrand RINGOT, M. Eric ROMMEL, M. Alain SIMON, **Vice-Présidents**

Mme Nathalie BENALLA, Mme Delphine CASTELLI, Mme Marjorie ELOY, Mme Delphine MARSCHAL, Mme Leïla NAIDJI, Mme Virginie VARLET, **Conseillères Communautaires Déléguées**

M. Grégory BARTHOLOMEUS, M. Didier BYKOFF, M. Benoit CUVILLIER, M. Jean-Luc DARCOURT, M. Pierre DESMADRILLE, M. Eric GENS, M. Franck GONSSE, M. Laurent NOTEBAERT, M. Jean-Pierre VANDAELE, **Conseillers Communautaires Délégués**

Mme Sophie AGNERAY, Mme Françoise ANDRIES, Mme Claudine BARBIER, Mme Danièle BELE-FOUQUART, Mme Sylvaine BRUNET, Mme Zoé CARRE, Mme Pierrette CUVELIER, Mme Karine FAMCHON, Mme Régine FERMON, Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Sylvie GUILLET, Mme Mélanie LEMAIRE, Mme Patricia LESCHIEUX, Mme Elisabeth LONGUET, Mme Maude ODOU, Mme Catherine SERET, **Conseillères Communautaires**

M. Rémy BECUWE, M. Jean BODART, M. Claude CHARLEMAGNE, M. Sony CLINQUART, M. Gilles FERYN, M. Jean-Luc GOETBLOET, M. Gérard GOURVIL, M. Davy LEMAIRE, M. Sylvain MAZZA, M. Claude NICOLET, M. Jean-Christophe PLAQUET, M. Frédéric VANHILLE, **Conseillers Communautaires**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont remis pouvoir :

M. David BAILLEUL à M. Patrice VERGRIETE, Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART à M. Didier BYKOFF, Mme Fabienne CASTEL à M. Sony CLINQUART, M. Eric DUBOIS à Mme Patricia LESCHIEUX, M. Yohann DUVAL à Mme Pierrette CUVELIER, Mme Michèle PINEL-HATTAB à Mme Nathalie BENALLA, Mme Séverine WICKE à M. Rémy BECUWE.

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Administration générale

Signature d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026 entre la CUD, la CCHF et L'ETAT.

Monsieur Patrice VERGRIETE

Expose aux membres du Conseil que la CUD met en œuvre la transition écologique et énergétique de son territoire par de nombreux engagements dont le PCAET, le Contrat de Transition Ecologique (CTE) ou encore le Contrat d'Objectifs Territorial pour la Troisième révolution Industrielle (COTTRI).

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans les contrats de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 d'une part et dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, l'Etat a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) doit répondre à 3 enjeux, il s'agit :

- à court terme d'associer les territoires au plan de relance (2021-2022) ;
- d'accompagner, dans la durée du mandat 2020-2026, les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les CRTE ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'Etat et les projets de territoire portés par les acteurs locaux ;
- d'illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Les CRTE doivent être un outil privilégié de contractualisation de l'Etat dans les territoires, ils ont vocation à :

- regrouper les démarches contractuelles existantes,
- simplifier et mettre en cohérence les différents programmes d'aide de l'Etat.

Sur le contenu des CRTE :

- la priorité calendaire doit être donnée à la relance de l'activité du territoire. Afin de maximiser l'impact de la relance en matière économique, sociale et environnementale, les CRTE pourront permettre de formaliser aux côtés des financements de l'Etat, des financements des collectivités signataires, voire des partenaires publics ou privés,
- la transition écologique doit être l'axe transversal : toutes les actions inscrites dans le contrat devront veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations de l'Etat en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables sur le territoire concerné.

Il est proposé que la CUD s'engage aux côtés de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF), dans le prolongement du Contrat de Transition Ecologique (CTE) qui a été signé fin 2019, à formaliser un Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) sur la

période 2021-2026 avec l'Etat.

Vu la Loi Grenelle II n° 20101-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Vu la Loi n° 2015-992 relative à La Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 qui désigne la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) comme coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire et renforce le rôle de la CUD en la matière, à travers l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de relance et de transition écologique et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Dunkerque, le 1 avril 2021.

Affichée le 2 avril 2021

Le Président

Patrice VERGRIETE

Annexe 2 – Diagnostic de territoire

Diagnostic territorial

de la région Flandre-Dunkerque



La région Flandre-Dunkerque est composée de 2 intercommunalités : le Communauté urbaine de Dunkerque et de la Communauté de Communes des Hauts de Flandres. Elle est forte de 57 communes et de 253 000 habitants. Elle a pour particularité d'être littorale, transfrontalière et un polder.

PÉRIMÈTRE



REPÈRES



35 KILOMÈTRES DE FRANGE LITTORALE



18 KILOMÈTRES DE BÂTES URBAINES BALNÉAIRES ET D'ESPACES NATURELS



UN TERRITOIRE DE CONTRASTE



Le port industriel de Dunkerque



La Mer du Nord



Les dunes flamandes



La zone industrielle



L'agglomération d'Yverpoore



La zone horticole et maraîchère



La zone salée



Les villes fortifiées



La plyingue wateringue



Les cotons du Houlland



La vallée de l'Escaut et ses affluents



GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

UN TERRITOIRE TRANSFRONTALIER INSCRIT DANS UN GROUPEMENT EUROPÉEN DE COOPÉRATION TERRITORIALE

UN SYSTÈME SPÉCIFIQUE DE GESTION DES EAUX (LES WATERINGUES) SUR LA PARTIE EN POLDER

DES ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES EN COURS

+ 1,37 °C

Augmentation de la température
moyenne observée entre
1995 et 2012

+ 20 %

Augmentation du cumul
des pluies en hiver entre
1995 et 2012

+ 9,04 cm

Augmentation du niveau de
la mer entre 1995 et 2012

+ 80 cm

Perspective d'évolution du
niveau d'eau à l'horizon 2100

UNE RÉGION SOUMISE AUX RISQUES

Risques technologiques

15 entreprises classées SEVESO, de nombreuses activités industrielles et agricoles classées ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement).

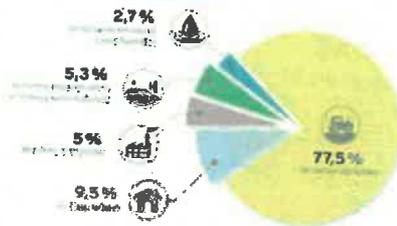
Risques naturels

Submergion marine, inondations par débordement des cours d'eau et par accumulation des eaux de ruissellement en pied de crues.

GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

- UN TERRITOIRE TRANSFRONTALIER INSCRIT DANS UN GROUPEMENT EUROPÉEN DE COOPÉRATION TERRITORIALE
- UN SYSTÈME SPÉCIFIQUE DE GESTION DES EAUX (LES WATERINGUES) SUR LA PARTIE EN POLBER

3/4 DE TERRES AGRICOLES



UN TERRITOIRE DE BIODIVERSITÉ

- 100 km de littoral qui abrite 170 espèces animales et végétales protégées
- 100 km de zones humides et de pas-de-calais
- 100 km de zones protégées
- 100 km de zones protégées
- 100 km de zones protégées

UNE RÉGION SOUMISE AUX RISQUES

- Risques technologiques**
15 entreprises classées SEVESO, de nombreuses activités industrielles et agricoles classées ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement).
- Risques naturels**
Submersion marine, Inondations par débordement des cours d'eau et par accumulation des eaux de ruissellement en cas de crues.

POPULATION

La population de la région Flandre Dunkerquoise caractérise par 68 % de familles et 30% de personnes vivants seules. Le vieillissement de la population entraîne une part importante des plus de 65 ans vivants seuls (42%).



Entre 2007 et 2015, le nombre de couples avec enfants a baissé d'un peu plus de 10%, celui des familles monoparentales et celui des couples sans enfants ont respectivement progressé de 8,6% et 5%, celui des personnes seules a progressé de 22,3%.



Equation de la démographie

La région Flandre-Dunkerque a perdu en moyenne 670 habitants/an entre 2013 et 2018.

Le territoire perd des habitants plutôt jeunes qui partent pour leur études ou rejoignent des régions plus dynamiques en matière d'emploi.

La population comporte de plus en plus de personnes âgées.



8

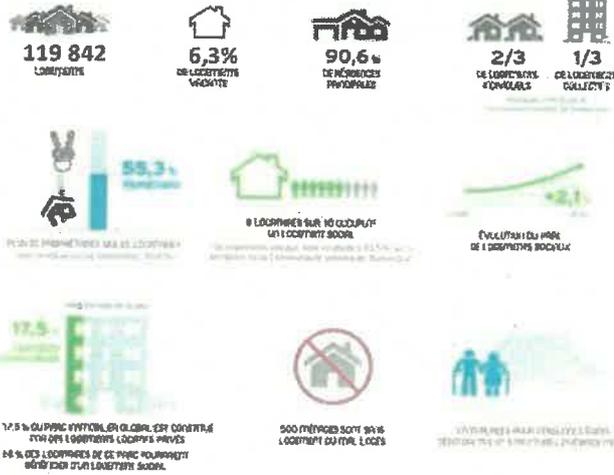
HABITAT

Le parc de logement de la région Flandre-Dunkerque se caractérise par une forte part de résidences principales (90,6%) et une part importante de logements individuels représentant les 2/3 du parc de logements. Les logements collectifs sont principalement localisés sur la Communauté urbaine de Dunkerque où ils constituent 93,5% du parc de logements sociaux.

68% des locataires du parc locatif privé pourraient bénéficier d'un logement social.

L'accueil des personnes âgées dépendantes est assurée par 1700 places en structure d'hébergement.

Environ 500 personnes sont mal ou sans logement.



EMPLOIS

Le secteur de l'emploi présente certaines particularités.

50% des emplois sont liés à l'activité industrielle et à l'activité du Grand port maritime de Dunkerque.

Pres de 45% des emplois industriels dépendent de groupes étrangers.

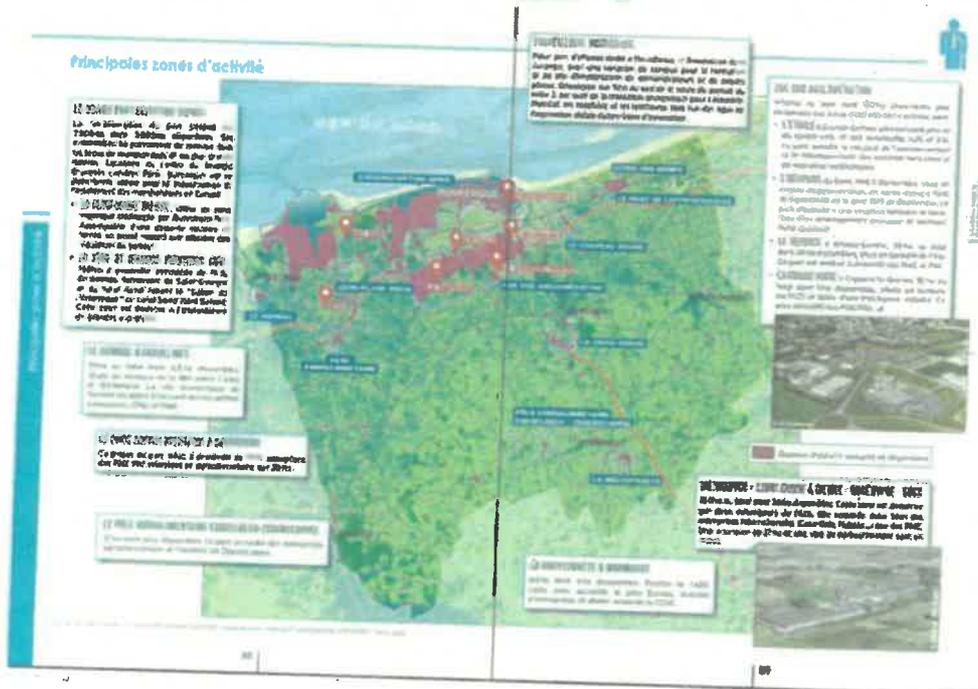
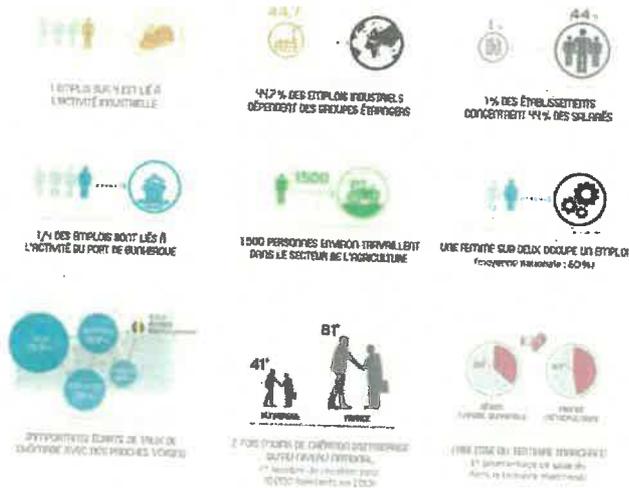
Le taux de concentration des emplois est aussi important : 1% des établissements pour 44% des emplois salariés.

Seule 50% des femmes occupent un emploi, souvent précaire.

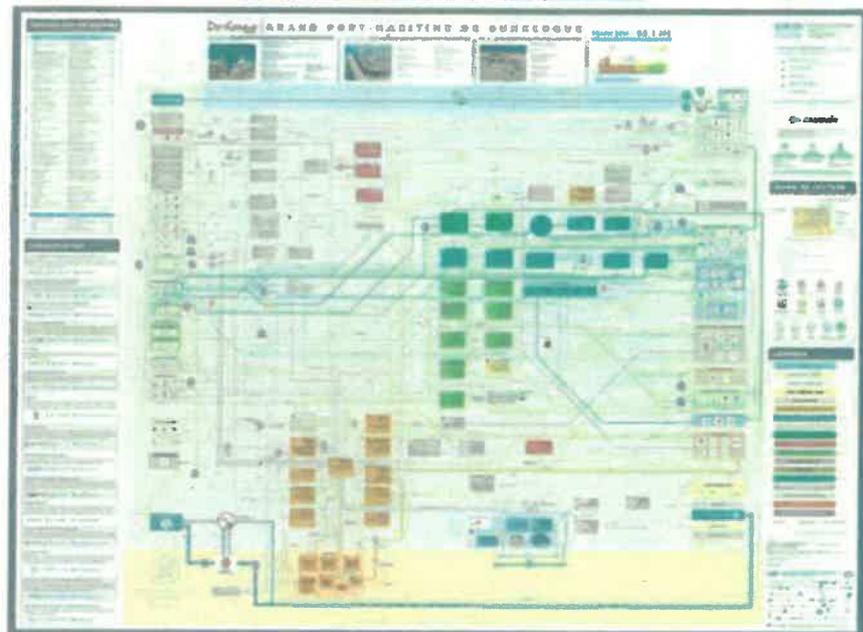
Le taux de création d'entreprises est plus faible qu'au niveau national.

La Belgique et son faible taux d'emploi peut être une source d'emploi de certains des actifs du territoire.

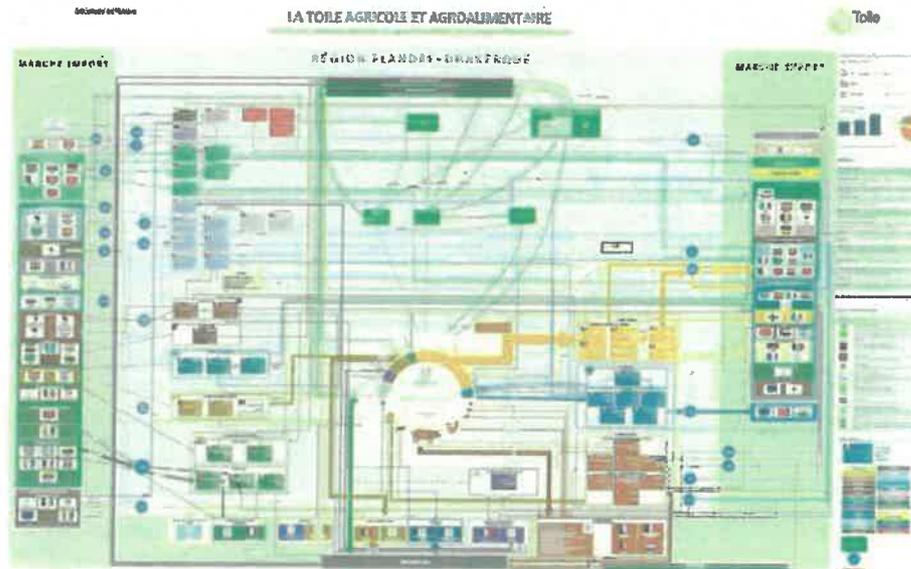
96 223 EMPLOIS



Depuis 2009, la Région possède un outil de compréhension de l'économie locale : la Toile Industrielle®. Il s'agit d'une représentation des flux interentreprises dans le bassin d'emploi de Dunkerque. Les liens commerciaux établis avec les grands marchés internationaux, les ports et les sous-traitants sont représentés par des flèches de couleur. Cet outil permet d'assurer le partage de l'information et l'accompagnement des coopérations entre unités de production.



La Toile Agricole et Agroalimentaire® est une représentation de l'écosystème agricole de la région Flandre - Dunkerque qui vise à contribuer à la réalisation de stratégies alimentaires. Ce outil va de mettre en lumière les opportunités et les points de fragilité liés aux enjeux agricoles tels que le développement des circuits courts.

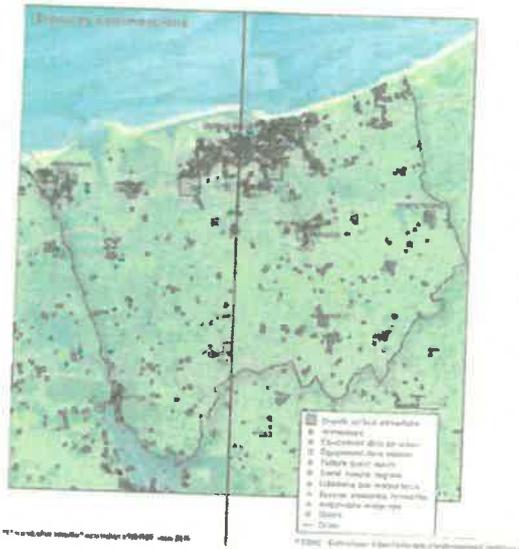


Commerce

En 2021, 3311 établissements sont recensés dans la région Flandre-Dunkerque (tous commerces avec vente hors magasin) dont 945 commerces purs (soit l'alimentaire, l'équipement de la personne et de la maison, la culture et les loisirs). 44% des communes dispose d'au moins 3 commerces de ce type.

16 communes sont dépourvues de commerces alimentaires. L'absence de commerces alimentaires dans certaines communes pose la question de la satisfaction des besoins de première nécessité. Cependant, la répartition des activités marchandes de moins de 300 m² fait ressortir une structuration de la région Flandre-Dunkerque autour de communes relais, relativement bien réparties sur l'ensemble du territoire: Gravelines, Bourbourg, Grande-Synthe, Coudekerque-Branche, Bray-Dunes, Tétheghem Coudekerque-Village, Bergues, Hondschoote, Esquelbecq, Wormhout, et Watten. L'offre de ces communes permet ainsi de répondre aux besoins.

Source : STRENE - Janvier 2021

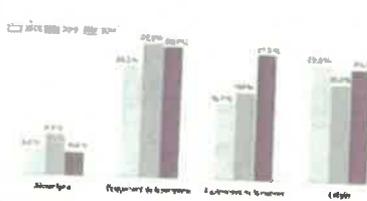


Commerce

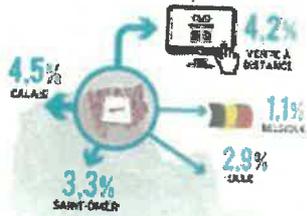
Évolution commerciale : un potentiel de 230ME à capter sur le territoire

17,4% c'est la part des activités commerciales au sein du territoire de la région Flandre-Dunkerque. L'équipement commercial attendu est estimé à 230 ME. L'équipement de la personne attire 28,7% d'activités, l'équipement de la maison 21,5%. Le potentiel de développement reste donc important pour la zone de compétence.

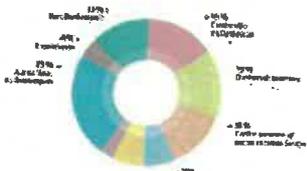
Équipement de la part des activités commerciales à l'échelle de la région Flandre-Dunkerque



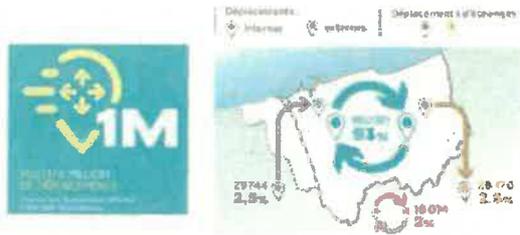
42% des activités des Dunkerquois sont effectuées à l'échelle de la région Flandre-Dunkerque. Parmi ces activités, 42% sont réalisées à l'échelle de la région Flandre-Dunkerque.



Les flux d'achat des Dunkerquois en 2019



Mobilité



Un habitant effectue en moyenne 4.2 déplacements par jour



Chaque jour, la population effectue 1 058 628 déplacements

Grande majorité de déplacements internes

Les habitants de la zone urbaine sont ceux qui se déplacent le plus



3/4 des déplacements sont effectués sur le territoire CUD

60'000 déplacements quotidiens entre la CUD et la CCHF



L'usage de la voiture prédomine

1/4 des déplacements sont réalisés à pied

Le bus gratuit a révolutionné les pratiques de mobilité dans le territoire de la CUD : + 85 % de fréquentation



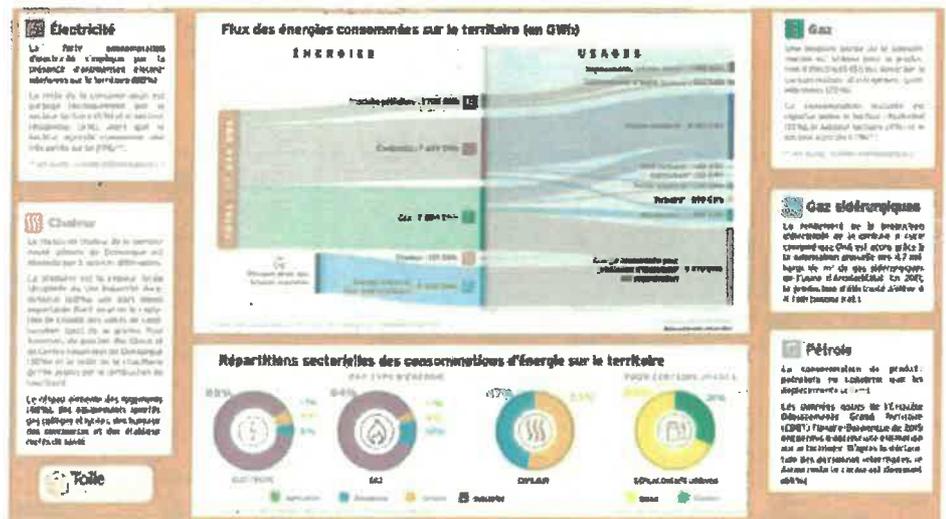
Des motifs de déplacements très diversifiés

3/4 des déplacements en lien direct avec le domicile

1/4 des déplacements optimisés

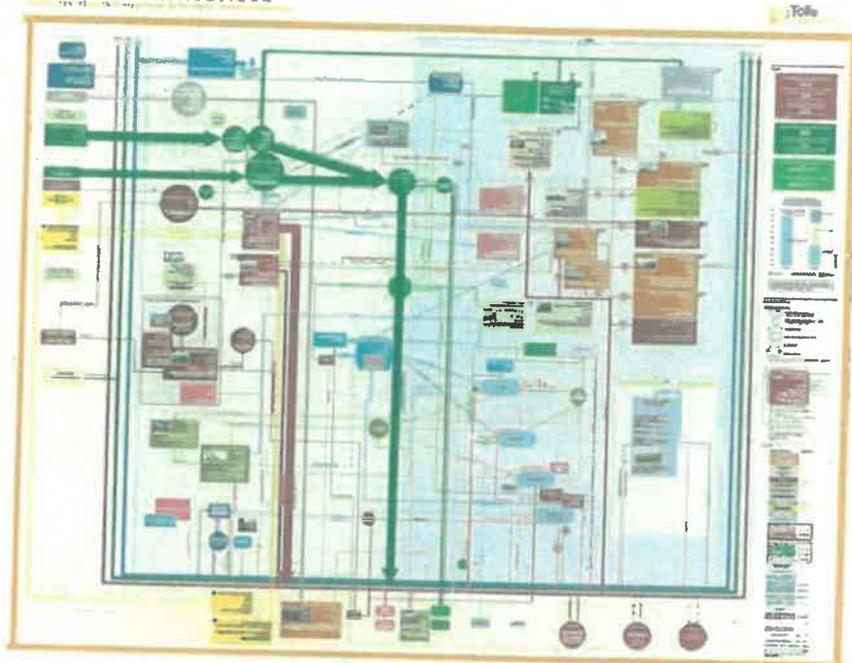
ENERGIE

La région Flandre-Dunkerque est un territoire à énergies multiples (électricité, gaz/biogaz, bois, produits pétroliers, chaleur, hydrogène, oxygène, azote, etc.). La liste non exhaustive des énergies consommées sur le territoire donne un aperçu des symbioses locales possibles, qui permettraient de consolider le modèle économique en lien avec la transition énergétique. En raison d'une contrainte d'accès aux données, cet inventaire énergétique ne prend en compte que la consommation de gaz, d'électricité, de produits pétroliers (carburant) et de chaleur, en 2017.



LA TOILE ÉNERGÉTIQUE

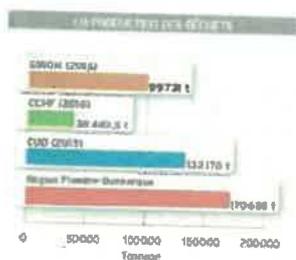
La Toile énergétique® est une représentation de l'écosystème énergétique d'un territoire. Elle permet d'identifier les ressources et énergies importées, produites, transformées, échangées entre entités (unités de productions, consommateurs, stockeurs...) et avec d'autres territoires. Elle synthétise également les informations sur les producteurs, logisticiens et consommateurs, les grands réseaux, les flux et leurs gestionnaires ainsi qu'un grand nombre de données quantitatives et qualitatives nécessaires à la compréhension globale de l'écosystème.



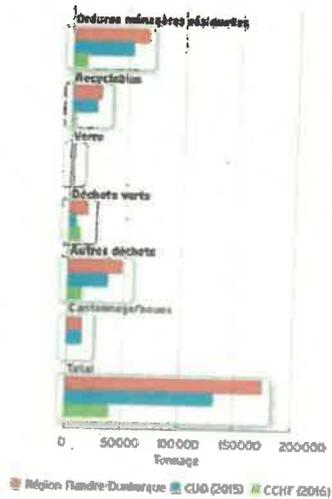
DECHETS

Environ 170 628 tonnes de déchets ont été collectées entre 2015 et 2016 (ordures ménagères et assimilées, industriels, spéciaux...).

Avec près de 132 178 tonnes de déchets collectés en 2015, le territoire de la CUD est à l'origine de près de 80 % de la collecte. La collecte pour le territoire des Hauts de Flandre représente seulement 20 % de la production de la région Flandre-Dunkerque, et environ un tiers de l'ensemble de la collecte du SIFOM alors que sa population représente environ 80 % de ce syndicat.



LES TONNAGES COLLECTÉS



Source des données graphiques : rapport annuel d'activités CUD et SIFOM

Avec environ 769 kg par habitant et par an pour le territoire de la Communauté de communes des Hauts de Flandre et avec 656 kg par habitant et par an pour le territoire plus urbain de la Communauté urbaine de Dunkerque, les moyennes de production de déchets ménagers se révèlent bien au-delà de la moyenne nationale de 511 kg par habitant et par an en 2014.

Des opérations de sensibilisation de la population sont menées sur les 2 territoires afin de favoriser le tri sélectif et le compostage. La région Flandre-Dunkerque est maillée par 9 déchetteries.

Concernant les déchets industriels, de nouvelles synergies ont été mises en œuvre, dès 2001, par application du principe d'écologie industrielle. Certains déchets industriels sont ainsi traités comme des co-produits valorisables par d'autres activités. L'association ECOPAL réunit ainsi plus de 100 adhérents (entreprises, associations ou particuliers) autour de la volonté de gérer durablement les déchets.

Enjeux territoriaux

de la région Flandre
Dunkerque



Défi environnemental

Biodiversité : Un territoire recelant des sites naturels majeurs, d'importance européenne
Mais une érosion de la biodiversité qui se poursuit...
Eau : Malgré certains progrès, la qualité des cours d'eau et des eaux de baignade reste à améliorer
Déchets : réduire le volume de déchets et augmenter le recyclage
Qualité de l'air : des indices de pollution orientés à la baisse sauf pour l'ozone... des efforts à poursuivre
Santé : un état sanitaire fragile
Changement climatique : Des évolutions en cours – Une adaptation nécessaire
Risques : Un territoire soumis à des risques naturels et technologiques

Défi foncier

Agriculture : Les terres agricoles représentant encore les 3/4 du SCoT ... mais diminuant fortement
Habitat : Un mouvement de renouvellement urbain engagé avec Des actions pour mobiliser le potentiel de renouvellement urbain
Economie : engager le recyclage foncier économique
Espace naturels : préservation de la biodiversité, des zones naturelles dont zones humides (gestion hydraulique)
Foncier : s'inscrire dans les objectifs de réduction de l'artificialisation Inscrit dans le SRADDET

Défi socio-économique

Emplois :

- très faible taux de création d'emplois,
- forte dépendance des emplois industriels contrôlés par des groupes étrangers
- 12% de taux de chômage
- taux d'emploi féminin encore faible
- Des secteurs créateurs d'emplois à conforter sur le territoire

Démographie :

- Fin de la grande vague de croissance démographique.
- un territoire qui perd des habitants
- Un Vieillessement de la population
- Augmentation du nombre de ménages et des personnes seules

Défi énergétique

CCHF (source : PCAET approuvé décembre 2020)

Diminuer les consommations d'énergie et les émissions de GES

- Le secteur résidentiel : ➔ Objectif 2030 à atteindre :
 - 9 000 rénovations de logements, à haut niveau de performances, entre 2015 et 2030.
 - Passer de -0.8 à -1.8 %/an de réduction de consommation d'énergie par la sobriété du chauffage et mobiliser 6900 familles d'ici 2030 via des actions de communication et de sensibilisation.
 - 2200 logements utilisant l'électricité passés à la pompe à chaleur air/air performante pour se chauffer.
 - 40% des logements utilisant des produits pétroliers passés au bois énergie pour se chauffer.
 - Intégrer la RT2020 dans toute nouvelle construction.
- Le secteur tertiaire : vers des bâtiments publics exemplaires ➔ Objectif 2030 à atteindre :
 - la réhabilitation énergétique l'ensemble du patrimoine public (action SIECF).
 - diminuer de 1.5%/an les déplacements réalisés en voiture, en terme de sobriété (et non de report modal vers d'autres alternatives) pour atteindre 11 780 km/an en 2030.
 - Réduire le nombre de kilomètres parcourus par véhicule et par an
 - Passer à une part modale de la voiture de 70% en 2030
 - Accroître 1.6 personnes en moyenne par véhicule en 2030.
 - Atteindre 12 000 véhicules à motorisation alternative
- Le transport de marchandises
 - rationaliser la production des produits consommés sur le territoire.
 - Transférer de transport du routier sur le transport ferré et dans une moindre mesure sur le fluvial.
 - Augmenter l'efficacité énergétique des moteurs et du taux de motorisation alternative (GNV, électrique)

➤ L'évolution à venir du secteur industriel

- Améliorer les gains d'efficacité avec, entre autres, l'amélioration des procédés, le développement de la cogénération et la récupération d'énergie fatale.

➤ L'agriculture : vers des pratiques plus durables

- Contribuer à la prise de conscience et au soutien à des démarches qui vont dans le sens d'une agriculture plus durable.

Accroître fortement la production d'énergie renouvelable

Le potentiel global de production des ENR pourrait atteindre en 2050, la capacité de 1261 GWh/an.

- Le Photovoltaïque Solaire : ➔ Objectif 2030 à atteindre : produire 60 GWh
- La filière biogaz ➔ Objectif 2030 à atteindre : produire 100 GWh.
- La filière biomasse : soutenir la création de chaufferies et de réseaux de chaleur locaux afin de dynamiser la demande pour développer la filière.
- La filière géothermie ➔ Objectif 2030 à atteindre : produire 40 GWh
- La filière solaire thermique ➔ Objectif 2030 : produire 20 GWh
- Filière éolienne ➔ Objectif 2030 : installation d'un parc éolien de 4 à 5 éoliennes de 2MW chacune.

Défi énergétique

CUD (source : PCAET 2015-2021)

Accroître l'efficacité énergétique du territoire

Cette exigence transversale conditionne l'ensemble des finalités définies. Pour réussir à couvrir la demande globale en énergie par 100% d'énergies renouvelables, il est indispensable de réduire massivement les consommations ➔ Objectif 2030 : -30% (en cohérence avec l'objectif du paquet énergie climat 2030 de l'Union Européenne)

Passer aux énergies renouvelables et de récupération

Ce développement doit exploiter la grande diversité des énergies disponibles localement : récupération de l'énergie fatale, éolien terrestre et off-shore, potentiel de valorisation énergétique de la biomasse et énergie solaire avec un objectif de mix énergétique 100% renouvelable en 2050.

➔ Objectif 2030 : -32% (en cohérence avec l'objectif de Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte)

Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre

Pour atténuer le changement climatique avec un objectif d'atteinte du « Facteur 4 » à horizon 2050, la réduction des émissions de gaz à effet de serre se fera essentiellement par le biais d'actions d'économie d'énergie et par le développement des énergies renouvelables.

➔ Objectif 2030 : -40% (en cohérence avec l'objectif de mix énergétique retenu dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte)

*Année de référence 2008

Réduire l'exposition de la population dunkerquoise aux polluants atmosphériques

L'engagement dans cette voie passe par la réduction des émissions de polluants et la protection des populations. En cohérence avec les objectifs du SRCAE, il est retenu les objectifs suivants (tous secteurs confondus) :

> Objectif 2020 pour les particules fines : -27% par rapport à l'année de référence 2008, principalement par une évolution des émissions des secteurs des transports et résidentiel-tertiaire ;

> Objectif 2020 pour les oxydes d'azote : -46% par rapport à l'année de référence 2008, principalement par une évolution des émissions des secteurs de l'industrie et des transports.

Réduire l'exposition de la population passe également par la sensibilisation et l'information du public. Dans le cadre du Plan régional Santé Environnement, une attention particulière sera également portée aux problématiques de qualité de l'air intérieur.

Adapter le territoire au changement des conditions climatiques

La démarche PACET de la CUD cherche à agir de front sur les volets atténuation et adaptation au changement climatique.

Le futur PLUHDM :

- défendra des règles ou des préconisations d'urbanisme permettant de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- développera la connaissance sur les effets du changement climatique ;
- facilitera la sensibilisation des populations

Annexe 3 – Projet de territoire

Projet de territoire

de la région Flandre-Dunkerque



POSITIONNER LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE
AU CENTRE D'UNE DYNAMIQUE NOUVELLE DE DÉVELOPPEMENT
S'APPUYANT SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1/ relever le défi d'une transition démographique

- S'appuyer sur la capacité de rebond du territoire face à de multiples crises et conjurer perspectives démographiques et économiques
- Atteindre une population de 257 000 habitants en 2035 pour maintenir l'activité économique du territoire

2/ relever le défi de la transition énergétique dans un territoire agricole, industriel et de plaisir

- Adapter le territoire et faire évoluer les pratiques pour s'engager dans une transition énergétique et un développement territorial plus durable
 - réinventer la mobilité collective et individuelle
 - réduire l'empreinte écologique des constructions
 - favoriser de nouveaux modes de production et de consommation davantage tournés sur le local
 - mettre l'énergie au cœur de la recherche et du développement du territoire (valorisation des énergies, exemplarité du monde économique)
 - anticiper les évolutions climatiques (amélioration des connaissances, prise en compte dans l'aménagement du territoire)
 - préserver la biodiversité

Positionner volontairement la région Flandre-Dunkerque comme territoire pilote et d'innovation sur le nouveau modèle de développement qui doit émerger de la transition énergétique

3/ relever le défi de la mutation et du développement économique de la région Flandre-Dunkerque

- Garantir un développement du Grand Port Maritime de Dunkerque et pour conforter son rôle de porte d'entrée internationale et d'équipement économique majeur du littoral et de l'hinterland
- Pérenniser l'écosystème économique de la région Flandre-Dunkerque en encourageant son évolution à l'aune d'une nouvelle révolution industrielle et saisir toutes les opportunités offertes par la situation transfrontalière et la proximité de la métropole lilloise
- Favoriser le développement d'une agriculture plurielle, innovante, durable et de proximité en veillant à préserver le foncier agricole.
- S'appuyer sur la richesse du patrimoine naturel, culturel et historique pour développer le tourisme et l'économie résidentielle
- Développer une nouvelle approche de la mobilité liée au travail : renforcer la pluralité de l'offre de transport

4/ relever le défi de l'accueil et de l'épanouissement des habitants

- Accueillir dans de bonnes conditions la population actuelle et future en fluidifiant le parcours résidentiel
- Favoriser l'accès aux équipements de toute nature (éducatifs, culturels, de santé, sportifs ou de loisirs, de services) pour répondre aux besoins sur l'ensemble du territoire de la région Flandre-Dunkerque
- Structurer une offre commerciale de la région Flandre-Dunkerque accessible et répondre aux besoins
- Favoriser de nouvelles pratiques de mobilité plus durables
- S'appuyer sur le paysage, la biodiversité et le patrimoine pour développer une nouvelle attractivité du territoire de la région Flandre-Dunkerque

5/ Réviser le rôle de la transition écologique de la Région Flandre

Dunkerque

- Tendre à modérer la consommation foncière de la région Flandre-Dunkerque
- Privilégier le développement de la région Flandre-Dunkerque selon une structuration garantissant équilibre, cohérence et durabilité
- Garantir et pérenniser le bon fonctionnement hydraulique de la région Flandre-Dunkerque pour assurer son rayonnement : adapter le développement et l'aménagement du territoire, pérenniser les ouvrages de gestion hydraulique existants et inciter à une gestion économe de l'eau pour assurer la pérennité de la ressource
- Lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses conséquences prévisibles : rendre le territoire résilient au changement climatique

5/ 5 appuyer sur le numérique

- Pour renforcer l'action publique : améliorer les services rendus à la population
- Pour accompagner le développement économique : saisir les opportunités offertes par le numérique pour les acteurs locaux, accompagner de nouvelles pratiques de travail pour les actifs ...
- Pour changer les pratiques de mobilité : développer de nouveaux services et renforcer la mobilité inclusive.

Annexe 4 – Liste des actions et des projets

LISTE DES ACTIONS CCHF – CUD

Orientation stratégique 1 : Transition Ecologique et Energétique

Contractualisation Etat	- Contrat d'Objectifs pour la Territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI) pour le territoire du SCOT Flandres Dunkerque
Labellisation Région	- Plan Climat-Air-Energie Territorial (P.A.C.E.T.) - CUD et CCHF - Guichet unique de l'Habitat
Technologies vertes	- Ville respirable en 5 ans (VR5A) 2016-2021 - Phyto Air - Décarbonation de l'eau potable à la source 2021-2022 - Etudes physico-chimiques des 850 sites pollués de la CUD - renforcement du maillage de bornes de recharge électrique et GNV
Transition agricole et alimentaire	- Outil clim agri - Projet alimentaire territorial (P.A.T) - Etude Approvisionnement local et qualité
Développement des ENRR	- Construction d'un réseau de chaleur et chaufferie - CTE - Ferme Wemaere - Ecoles Berthelot et Kléber
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	- Label Cit'ergie 2017- 2021 - Dispositif éco habitat (ex Réflex'nergie) - Equipement sportif - Salle de sports Kléber - Construction d'un Centre Aquatique Intercommunal - Pyramide hôtel communautaire - KURSAAL - Ecole maternelle Charles Perrault - Palais de l'univers - Eclairage public communal - Groupe scolaire Million/Prévert - Ecole maternelle des Kakernesches - Bibliothèque Léonce Baron - Académie des Beaux Arts à Coudekerque-Branche - Travaux de rénovation thermique, d'un complexe d'étanchéité pour la toiture terrasse et travaux de fermeture extérieure - Groupe scolaire B.Pascal - Maison communale à Grande-Synthe - Complexe administratif (mairie) - Salle polyvalente à Spycker - Eglise à Saint Georges sur l'Aa - Phare de Gravelines - Réfection de l'intégralité de l'éclairage public de West-Cappel - Ecole Coquelle

- Ecole Chateau d'eau
- Parc Coquelle 2021-2022
- Réhabilitation de l'appartement du Beffroi de Bergues et transformation en deux meublés de tourisme – Bergues
- Remplacement des menuiseries extérieures et mise en place d'une ventilation mécanique – Bierne
- Pôle jeunesse et culturel – Réhabilitation de l'ancienne mairie – Looberghe
- Extension de l'atelier communal – Quaedypre
- Rénovation intégrale de la couverture du clocher de l'église – Merckeghem
- Transformation de l'éclairage public existant en éclairage led – Socx
- Rénovation énergétique école primaire – Uxem
- Restauration de l'école ND de l'Assomption – Warhem
- Le clos de l'Yser – West-Cappel
- Rénovation thermique travaux ateliers municipaux – Zegerscappel
- Réhabilitation de la toiture terrasse de la mairie de Petite Synthe
- Réhabilitation de la toiture terrasse de la maison de quartier du Pont Loby
- Liaison douce RD 17 route d'Herzeele
- Liaison douce RD 352 route de Bergues
- Réseau points nœuds
- Achat de 5 gyropodes
- Achat de 20 trotinettes électriques
- Avenue de la mer
- Digue balnéaire Malo grand pavois -avenue de la mer
- Valorisation d'un réseau de chemins verts entre lacs et bois
- Jalonnement de la vélomaritime
- Programme structurant voirie avec aménagements vélos
- Programme spécifique Voies THNS (Transport à Haut Niveau de Service)
- Economie et eaux non conventionnelles - Eau du Dunkerquois 2021-2022
- Valorisation et méthanisation des boues des stations d'épuration
- Extension des consignes de tri et nouvelle collecte multiflux
- Développement de la méthanisation sur le territoire (CTE)
- Conception et construction d'un Centre de Préparation de la Matière (CPM) et d'un nouveau centre de tri
- Désartificialisation du sol, biodiversité et paysage
- Animation / sensibilisation- Plan 200 000 arbres
- Labellisation "Territoire Engagé pour la Nature"
- Trame verte et bleue dans le respect du Schéma Régional d'Aménagement , de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Création d'une maison de l'eau
- Règlement de publicité intercommunal
- Valorisation de paysages et randonnées : Plantation d'arbres
- Adaptation au changement climatique et gestion des risques inondations en pieds de coteaux
- Appel à partenaires CEREMA ANEL Gestion intégrée du Littoral

Mobilité quotidienne et infrastructures

Politique déchets et économie circulaire

Eau, Biodiversité et Paysage

Gestion de l'eau et prévention des risques

- DK eau
- Mise en place de la télérelève
- Création d'un bassin de rétention près du stade Tribut
- Reconstruction de la station d'épuration de Bray Dunes Ghyvelde
- Bassin de stockage restitution stade Tribut – Dunkerque
- Opérations intégrées dans le plan concerté pour l'eau
- GEMAPI Dignes et perrés
- Exposition sur le risque inondation HAS (Halle aux sucres)
- Etude pour la mise en oeuvre d'un Plan intercommunal de sauvegarde
- Programme de sécurisation des ressources en eau potable

Orientation stratégique 2 : Compétitivité, Innovation et Attractivité

Contractualisation Etat

- Territoire d'Innovation: Dunkerque l'Energie Créative (DKEC)
- Territoire d'industrie

Labélisation Région

- Territoire démonstrateur REv3

Résilience économique et commerciale

- Plan de sauvegarde du dernier commerce
- Euraénergie (CTE)
- Zone d'Activités (Z.A) des 2 synthèses
- Soutien au commerce de l'artisanat – Rénovation des commerces de centre ville
- Extension de l'éclosoir de WORMHOUT
- Construction de l'ECLOSOIR de WATTEN

Mise à niveau numérique des territoires et des entreprises

- Plateforme de e-commerce "J'achète en CCHF"
- Visite virtuelle des Hauts de Flandre
- Mise à niveau du parc informatique de Rexpoede

Tourisme

- Route du cinéma
- Opération Grands Sites (O.G.S.) Ferme Nord
- Mise en avant des spécificités territoriales rurales en matière touristique
- Equipement des ports de plaisance publics en bornes connectées

Emplois et compétences

- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

Orientation stratégique 3 : Cohésion Sociale et Territoriale

Contractualisation CAF

- Convention territoriale globale de service aux familles

Contractualisation région

- Feuille de route numérique
- Contrat de Rayonnement Touristique de la région Hauts-de-France Office de Tourisme Intercommunal
- Label Ville durable et innovante

Culture

- Réseau de développement culturel en milieu rural

Santé pour tous

- Etude Qualité de l'air : étude sur les perturbateurs endocriniens
- Vivons en Forme (VIF) - CTE

Logement habitat

- Création d'un pôle santé à BOURBOURG
- Projet "réinventons nos cœurs de ville" 2018-2024
- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU 2019-2029)
- Opération Programme de l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Centre-ville de Dunkerque
- Projet Little City
- Renouvellement Défi Déclics
- Extension du réseau fibres en domaine public pour les habitations isolées ou éloignées d'une structure du réseau de fibre régional

Cohésion Territoire

- Construction d'un équipement public multi fonctions au Banc Vert
- Création et aménagement des salles de cantines périscolaires pour les groupes scolaires
- Travaux de réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange
- Travaux de mise aux normes accessibilité des équipements publics à Bourbourg
- Modernisation, rénovation et mise en conformité des écoles élémentaires Michelet et Anatole France niveau 2

Soutien aux personnes précaires

- Plan d'Intérêt Général (PIG) lutte contre la précarité énergétique ReflexEnergie +
- Rénovation -extension du Foyer logement intercommunal d'urgence
- Réhabilitation des aires permanentes d'accueil pour gens du voyage

LISTE DES PROJETS CCHF CUD

Orientation stratégique 1 : Transition Ecologique et Energétique

Technologies vertes	H2020
	- Lify AIR
	- Projet SHYMED (programme Eco gagnant)
	- Démonstrateur Grhyd
	- Etudes physico-chimiques des 850 sites pollués de la CUD
	- Phyto Air
	- Décarbonation de l'eau potable à la source
transition agricole et alimentaire	- AAP PNA pour le volet "Émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux"
	- Halle Alimentaire - Dunkerque (CTE)
	- Aménagement de terrains
	- Restauration collective
	- Jardins partagés, agriculture urbaine
	- Favoriser une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires
	- Alimentation locale solidaire
	- Agro écologie
	- Promouvoir et accompagner la performance environnementale
Développement des ENRR	- Plan de développement des ENR
	- Mise en place d'un showroom de la réhabilitation énergétique*
	- Cadastre solaire - CCHF *
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	- développement du gaz comprimé (GNC) et de l'hydrogène par
	- Réhabilitation extension du siège communautaire de la CCHF à Bergues*
	- Extension de la salle de sport de Bollezeele*
	- Restructuration du complexe sportif d'Esquelbecq*
	- 20 fiches concernant les bâtiments publics DETR - DSIL Renovation énergétique*
	- Energy sprong
	- Opérations de réhabilitations de logement social des bailleurs sociaux
	- Ma prime renov
	- Equipements sportifs : Piscine Paul Asseman
	- Equipements sportifs :Terrains de sport
	- Equipements sportifs : Tennis du stade de Flandre
	- Equipement sportif : Salle de sports Jean Zay
	- Ecole Kléber
	- Ecole Marcelin Berthelot
	- Mairie de quartier de Malo
	- Mairie de quartier de Petite Synthe
	- Hotel de l'Armateur (classé monument historique)
	- Plan Isolation

Mobilité quotidienne et infrastructures

- Schéma de cohérence lumière plus écologique
- Cour de l'école Porte d'eau
- Programme de cours d'école résiliente
- Parc Coquelle
- Liaison douce Hoymille - Warhem - Bergues
- Réaménagement Faubourg de Cassel - dont liaison douce
- Réaménagement des 3 places de Bergues
- Aménagement de 4 hubs de mobilité
- Schéma Directeur Intercommunal Vélo de la CC des Hauts de Flandre
- Plan vélo: aide à l'achat de vélos, actions de communication, programme aggro au fil de l'eau
- Liaison Craywick Loon Plage
- Liaison Ghyvelde Bray Dunes
- Teteghem Route du chapeau rouge
- Gravelines secteur gare
- Voie verte G D'Estrade DK
- Véloroute du littoral
- Bourbourg Pole secondaire intermodal de la gare
- Franchissement Samaritaine
- Requalification du pont et des passerelles Carnot
- Remise en état des 7 ponts du canal exutoire
- Route du golf Coudekerque Branche
- Abords du canal exutoire / rue Saily Dunkerque
- Aménagement de voiries secteur Jean Jaurès Cappelle La Grande
- Plan exceptionnel rénovation de voiries
- Programme spécifique voies structurantes
- Participation Liaison routière Cappelle Dunkerque
- Périmètre Cœur de ville
- Avenue de la Mer
- Plan de sécurisation des espaces publics

Politique déchets et économie circulaire

- Redevance incitative
- Réseau de chaleur Chaddi et qualité de l'air
- Projet numérique et gestion des déchets
- Reconstruction déchetterie de Rosendael
- Construction de la régie collecte
- AMO nouveau projet
- Adaptation sites logistiques sac et charriot élévateurs
- Acquisition véhicule repair café
- Modification PAV
- Nouveaux services aménagement de végéteries + broyeuse
- Véhicules spécifique carton

Eau, Biodiversité et Paysage

- Plan déchetterie Rosendael
- Travaux nouveau site régie Gravelines
- Economie et eaux non conventionnelles
- Phyto remédiation au CVE
- Restauration écologique et aires protégées
- Nature en chemins : biodiversité préservation des chemins ruraux
- Valorisation Parc Jacobsen coulée verte fossé défensif
- Résilience des milieux aquatiques et continuités écologiques
- **Agence locale de la biodiversité***
- Centre d'interprétation et de conseils biodiversité paysage patrimoine et énergie
- Rives du canal de Bourbourg
- Agglomération au fil de l'eau écoquartier des glacis
- Vulnérabilité et résilience des territoires à la maille de l'IRIS : ATLAS
- Carré de la Vieille : Plantations d'arbres fruitiers
- Friche Dunant-Garenes : Création d'un verger urbain

Gestion de l'eau et prévention des risques

- STEP Bourbourg
- Création d'un poste de refoulement (STEP de Bourbourg)
- Urbaniser et aménager résilient
- Aménagement balnéaire et digue Dunkerque Malo les Bains Avenue de la mer/ Licorne
- Plan de prévention des risques technologiques
- Ouvrage de protection contre la houle (port de plaisance)
- Mur anti bruit
- Adaptation des équipements publics aux enjeux de submersion marine

Recyclage foncier des friches

- Recyclage des friches
- Renouveau urbain : Site TCA
- Reconversion friche polluée : Site gare

Décarbonation de l'industrie

- Indus EE
- Indus Decar

Orientation stratégique 2 : Compétitivité, Innovation et Attractivité

Résilience économique et commerciale

- EURAENERGIE
- PM RUCHE D'ENTREPRISES Saint-Pol
- PM LA TURBINE
- ZAC de la Grande Porte à Cappelle la Grande
- ZA du Guindal à Gravelines
- Zac d'activités à Bourbourg
- Plan de requalification des ZAE
- Zone économique de la Croix Rouge B
- Zone économique de la Croix Rouge C

- Synergies innovantes (outils innovants) ZA Croix Rouge B et centre ville de Bergues*

- Abattoir Zegerscappel (CTE)

- Création d'un point de vente collectif (CTE)

Mise à niveau numérique des territoires et des entreprises

- Plateforme Office de Tourisme Intercommunal (OTI) J'achète

- Office de Tourisme Intercommunal du futur

- Achat logiciel de caisse

- Visite virtuelle de l'abbaye Saint Winoc

- Tiers Lieux

- Visite virtuelle des Hauts de Flandre

- Système d'information

- Plateforme de e-commerce "J'achète en CCHF"

Tourisme

- Kursaal

- Modernisation du zoo

- Centre de soin Zoo

- Développement de la plaisance

- Aménagement balnéaire et digue Leffrinckoucke

- Aménagement balnéaire et digue Zuydcoote

- Aménagement balnéaire et digue Dunkerque Malo les Bains Avenue de la mer/ Licorne

- Aménagement balnéaire et digue Dunkerque Malo les Bains Av de la mer/ belle rade

- Digue de mer

- Construction d'un poste de secours et escaliers îlots bleus

Mer et Ports

- Verdissement des ports

Ruralité

- Création d'un Pôle d'Excellence Régional sur le Lin (CTE)

Orientation stratégique 3 : Cohésion Sociale et Territoriale

Mise à jour numérique des territoires et de la population

- Mise en place de la visiosurveillance sur le territoire

- PIC 100% inclusion

- Territoire intelligent et durable 2020-2026

- Territoire intelligent et durable 2020-2026

Culture

- Réseau des musées de Flandre

- Quartiers culturels créatifs

- Reconquête de notre modèle de création et diffusion artistique

- Effort de soutien à l'emploi artistique, école, grande commande

- Fructose Les Mouettes +4/4

- BNR, toiture et démolition

- Chai à vin

- Bains dunkerquois

- Pôle muséal

Sport

- Création d'un club de natation FFN sur le territoire de la CCHF

- Stade tribut 2ème phase
- Grande salle
- Plan piscines
- Centre d'entraînement football
- Stade d'athlétisme de la Licorne : réalisation d'un pôle vestiaires et logistique
- Tennis de la Licorne: Rénovation dont rénovation énergétique 3 phases
- Fort de Petite-Synthe : Réalisation d'une base ludique
- Label sport santé
- ORRCH-IDEeS (AMI)
- **Aménagement de l'ancien presbytère en cabinet médical* à SAINT PIERREBROUCK**

Santé pour tous

Logement habitat

- Mis en place d'un Guichet Unique de l'Habitat
- Espace conseil FAIRE
- ZAC du centre Capelle la grande
- ZAC des bassins Dunkerque
- ZAC du Grand Large AC GPMD
- Nouvelle ZAC
- RU Paul Bert/gare de Rosendael Phase 2
- RU Imprimerie Landais
- RU accompagnement petits sites
- RU St Nicolas Dk Petite Synthe
- RU quatre écluses
- RU gare
- RU café des sports St Pol
- RU Grand Millebrughe
- RU Maréchal Foch Grand Fort Philippe
- RU route de Furnes Ghyvelde
- RU site Timmerman Teteghem
- RU acquisition foncières
- Aides foncières aux petites communes
- Requalification du secteur gare
- PUP (Projet Urbain Partenarial)
- Ferme aux Jésuites
- Anicet Bassemon Bourbourg
- Eco quartier du Basroch
- Boulevard Simone Veil
- Aménagement du secteur Moulin Tente verte
- Etude arrière gare Dk + acquisitions foncières
- Espace public central Bray Dunes

Cohésion Territoire

- Espace public central Cappelle la Grande Place Gouvard et rue des arts
- Espace public central Spycker Place du 25eme RI
- Espace public central Teteghem Aménagement devant la nouvelle mairie
- Plan de ravalement obligatoire (périmètre Coeur de ville)
- Projet de territoire secteur mairie concorde Dunkerque
- Citadelle: aménagement du quartier
- Tente Verte: aménagement des espaces publics
- Mardyck : Création d'une salle polyvalente
- Petite Synthe : Reconversion de l'église St Nicolas en un équipement Multifonction
- Accessibilité des sites communautaires

- Maintien du café de Cappelle-Brouck*

- Reprise du café des Orgues d'Herzelee*

Soutien aux personnes précaires

- Cité de l'emploi
- Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté
- Aide alimentaire
- Renforcement du programme d'humanisation des structures d'hébergement
- Démolition reconstruction du FTM la batellerie - (ADOMA) à Dunkerque
- Démolition reconstruction du FTM Leylandi (ADOMA) à Dunkerque

Enseignement innovant

- Création d'une école multilingue
- Cité éducative Gravelines

Projet dont la fiche a été transmise*

Annexe 5 – Maquette financière

MAQUETTE FINANCIERE

(Sous réserve d'éligibilité des dépenses et des fonds disponibles)

thématique	Localisation	Libellé de l'opération	Descriptif	Calendrier	Démarrage prévu	Coût ou estimation total de l'opération en euros HT	Pistes / Plan de Financement en HT	financements Etat
Orientation stratégique 1 : Transition Ecologique et Energétique								
Contractualisation Etat	CCHF CUD	Contrat d'Objectifs pour la Territorialisaton de la Troisième Révolution Industrielle (COTRI) pour le territoire du SCOT Flandres Dunkerque	Novembre 2019-2023	2021-2022	En cours			En cours d'examen
contractualisation Etat Région	CCHF	PCAET		2019-2026	2019			en cours d'examen
contractualisation Etat Région	CUD	PCAET	Révision du PACET 2015-2021 Définition d'une stratégie Climat Air Energie 2022-2028	2021-2022	01/09/2020	90 000,00 €	financement CUD sur la partie élaboration. Recherche de financement sur la partie plan d'actions à définir	en cours d'examen
Labellisation Région	CCHF	Guichet unique de l'Habitat		2020	2021			en cours d'examen
technologies vertes	CUD	Ville respirable en 5 ans (VRSA) 2016-2021	amélioration de la qualité de l'air					en cours d'examen
technologies vertes	CUD	Phyto Air	Bio-filtre expérimental pour lutter contre les pollutions de l'air intérieur	2021-2023		Mur déjà acheté Partenariat avec le CEREMA 115 000 € sur 3 ans	ADEME : 40 000 €	en cours d'examen
Technologies vertes	CUD	Décarbonation de l'eau potable à la source	mise en oeuvre d'une unité de décarbonation sur le site de production de Houlle-Mouille		2021	17 000 000	portage SED 2021-2023	non retenu par l' AEAP
Technologies vertes	CUD	Etudes physico-chimiques des 850 sites pollués de la CUD (mise en oeuvre de l'urbanisme favorable à la santé)	réactualisation de l'inventaire de 1999	2021-2024		205 000,00 €	Association Nationale des Comités et commissions locales d'information (ANCCLI), Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels (S3PI) Côte d'Opale Flandres, Observatoire Local de Santé (OLS) du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Institut Eco-citoyen (Fos-sur-Mer), CUD	
Technologies vertes	CCHF	Renforcement du maillage des bornes de recharge électrique et GNV sur le territoire	projet de 100 000 bornes porté par le SIECF	2021-2026	2021-2022	1,7 millions (200 000 bornes IRVE) et 1,5 millions (travaux de bornes BIO GNV)	SIECF+COMMUNES+SIROM	en cours d'examen
transition agricole et alimentaire	CCHF	Outil clim agri	Diagnostic des émissions de GES et des consommations d'énergie pour l'agriculture et la forêt	2021-2022	01/05/2021	18 000,00 €	Validation de la DRAAF CCHF (autofinancement)=3600€ / ADEME = 14400€	ADEME ?
transition agricole et alimentaire	CCHF	PAT	réponse à AAP	2021-2024	2021	56 387,00 €	AAP PNA= 70 % ; CCHF (autofinancement) = 30 % CTE, Validation de la DRAAF	En cours d'examen
transition agricole et alimentaire	CCHF	Etude approvisionnement local et qualité	Diagnostic de la restauration collective, définition d'une stratégie et d'un plan d'actions avec possibilité de création d'une cuisine centrale proche de l'abattoir	2021-2022		50 000,00 €	13 743 € (Région HDF) 18 324 € (LEADER) 13 743 € (CCHF) DRAAF partie prenante de la gouvernance de cette étude	Projet validé par la DRAAF

Développement des ENRR	Wormhout	Construction d'un réseau de chaleur et sa chaufferie aux anas de lin (CTE)	2021-2022	06/04/2021	3 09 3571, 1	DSIL RELANCE (620 000 €) ADEME (900 000 €) ? FEDER (650 000 €) CCHF (923 570,11 €)	DSIL rénovation énergétique : 20833€
Développement des ENRR	CUD	Ferme Wemaere	2022		41 667,00 €	DSIL 2021 rénovation énergétique 16 667 €	DSIL : 141672€
Développement des ENRR	Dunkerque	Ecoles Berthelot et Kléber	2021		186 410,00 €	DSIL 2021 74 564 €	DSIL : 141672€
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés.	CUD	label CIT ergie 2017- 2021		2021		nouvel audit	En cours d'exécution
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	CUD	dispositif éco habitat (ex Reflex'énergie)			304 400,00 €	Programme eco-gagnant de la CUD Etat ANAH+ Région + DREAL	Services de l'État à contacter
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	Dunkerque	Equipement sportif Salle de sports Kléber	2021-2022		460 000,00 €	Plan isolation DSIL sollicité	en cours d'examen
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	Wormhout	Construction d'un Centre Aquatique Intercommunal	2021-2022	En cours	15 354 337,04 €	DSIL RURALITE PRADET NAGER EN HDF ANS PTS	en cours d'examen
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	CUD	Pyramide hôtel communautaire	2019		190 000,00 €	DSIL Rénovation énergétique 254 236 € sollicités	non retenu
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	CUD	KURSAAL	2021		150 000,00 €	DSIL rénovation énergétique : 60 000 € sollicités	non retenu
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	Dunkerque	Ecole maternelle Charles Perrault	2021		756 284,00 €	DSIL 2021 302 513 €	DSIL : 536962€
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	Cappelle-la-Grande	Palais de l'univers	2022		672 235,00 €	DSIL Rénovation énergétique 336 000 € sollicités	DSIL : 336118€
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	Loon-Plage	Eclairage public communal	2021		en coours	DSIL 2021 1 000 000 €	en cours d'examen
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	Coudekerqu e-Branche	Groupe scolaire Million/Prévert	2021		460 800,00 €	DSIL 2021 184 320€	DSIL : 322560€
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	Coudekerqu e-Branche	Ecole maternelle des Kakernesches	2021		249 565,00 €	DSIL 2021 99 826 €	DSIL : 132270€
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	Coudekerqu e-Branche	Bibliothèque Léonce Baron	2021		40 105,00 €	DSIL 2021 16 042 €	DSIL :16042€

Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	Coudokerque e-Branche	Académie des Beaux Arts	2021	100 000,00 €	DSIL 2021 40 000 €	non retenu
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	Grande Synthe	Groupe scolaire G. Clemenceau	2021	141 250,00 €	DSIL 2021 56 500 €	non retenu
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	Grande Synthe	Groupe scolaire B.Pascal	2021	109 166,00 €	DSIL 2021 43 666 €	non retenu
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	Grande Synthe	Maison communale	2021	63 600,00 €	DSIL 2021 25 440 €	DSIL : 50880€
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	Leffrinckouke	Complexe administratif (mairie)	2021	26 080,00 €	DSIL 2021 : 7 824 € CD59 : 13 040 €	DSIL : 7824€
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	Spycyker	Salle polyvalente	2021	268023	DSIL 2021 107 209 €	DSIL : 107209€
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	St Georges sur l'Aa	Eglise	2021	767 670,00 €	DSIL 2021 ? CR : 150 000 € CD : 59 120€ SIVOM : 110 000 € CUD : 50 000 € DRAC 215 000 €	en cours d'examen.
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	Gravelines	Phare de Gravelines	2021	598 679,00 €	DSIL 2021 : 176 130 € CR : 150 000 €	DSIL : 158620€
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	West-Cappel	Réfection de l'intégralité de l'éclairage public de West-Cappel	2021	350 000,00 €	Département du Nord ADVB 2021	
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	Dunkerque	Ecole Coquelle	2021-2022	223 650,00 €	Fond propre de la commune de la ville de Dunkerque	
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	Dunkerque	Ecole Chateau d'eau	2021-2022	175 725,00 €	Fond propre de la commune de la ville de Dunkerque	
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	Dunkerque	Parc Coquelle	2021-2026	1 118 000,00 €	A DEFINIR : Ville = PPI ; CUD = Enveloppe TE ; Etat = CRTE ou autre ; Région, ADEME	en cours d'examen
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	CCHF	Eclairage public rénovation et modernisation	2021-2027	6 500 000,00 €	SIECF : Fonds propres et participations communales : 1305000€ - DSIL 2020 plan de relance : 195 000 €	en cours d'examen

Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	CCHF	Démarche de rénovation énergétique des bâtiments publics	Programmes nationaux ACTEE	2021-2022	2021	4 050 000,00 €	SIECF : 450000 €	en cours d'examen
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	CCHF	Réhabilitation de l'appartement du Beffroi de Bergues et transformation en deux meublés de tourisme – Bergues		2021	2021	222 915,00 €	DETR=89166€ / Porteur de projet = 133749€	DETR : non retenu
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	CCHF	Remplacement des menuiseries extérieures et mise en place d'une ventilation mécanique – Blérne	Groupe scolaire Josphe Leprêtre	2021	2021	98 780,00 €	DSIL = 19756 E / DETR = 30969 € / Porteur de projet = 19756 € / SIECF – MDE 2019 obtenue = 19328 € / CAF Dunkerque obtenue = 8971 €	DETR : 29634€
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	CCHF	Pôle jeunesse t culturel – Réhabilitation de l'ancienne mairie – Loobeigne	Création d'un centre péri scolaire et d'une médiathèque	2021	2021	1000000 € HT	DETR	DETR : 213828,53€
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	CCHF	Extension de l'atelier communal – Quaedyre		2021	2021	69 523,70 €	Porteur de projet = 17 512,59€ / DETR = 20857,11 € / EPCI = 31154,00 €	DETR : 69523,70€
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	CCHF	Rénovation intégrale de la couverture du clocher de l'église – Merckeghem		2021	2021	53 440,00 €	porteur de projet = 10690 € / DETR = 14250 € / CR = 14250 € / CG = 14250€	DETR : 13894,40€
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	CCHF	transformation de l'éclairage public existant en éclairage led – Socx		2021	2021	53635 € HT	Porteur de projet = 29489,25 € / DETR = 24 135,75€	DETR : 24135,75€
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	CCHF	Rénovation énergétique école primaire – Uxem	Ecole Gérard Deligny	2021	2021	235 016,94 €	Porteur de projet= 47003,40 € / DETR = 105757,62 € / CD = 41127,96€ / SIECF = 41127,96 €	DETR : 93086,78€
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	CCHF	Restauration de l'école ND de l'Assomption – Warhem		2021	2021	995 222,90 €	Porteur de projet = 497124,90€ / Fonds privé = 100000€	DETR : non retenu
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	CCHF	Le clos de l'Yser – West-Cappel	Nouveau cimetière et abris de jardin	2021	2021	88 089,47 €	Porteur de projet = 52855,68€ / DETR = 35235,79€	DETR : 26 426,84€
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	CCHF	Rénovation thermique travaux ateliers municipaux – Zegerscappel	Réfection totale des menuiseries	2021	2021	8 122,00 €	DETR = 3 200 € / CD ADVB = 3200€ / Commune= 1722 €	DETR : 3248,80€
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	CUD	Réhabilitation de la toiture terrasse de la mairie de Petite Synthe		2021-2022	2021	153 000,00 €	Réhabilitation de la toiture 108 000 € en 2021 et installation d'un générateur 45 000 € en 2022 – Ville de Dunkerque à 100 %	
Préservation, valorisation et exemplarité énergétique des bâtiments publics et privés	CUD	Réhabilitation de la toiture terrasse de la maison de quartier du Pont Lobby		2021	2021	270 000,00 €	Ville de Dunkerque à 100 %	

Mobilité quotidienne et infrastructures	Wormhout	Liaison douce RD 17 route d'Herzele	2021-2022	936 589,25 €	DSIL 2021 374 635,70 € PTS 2021 300 000 € CCHF 261 953,55 €	DSIL : 374636€
Mobilité quotidienne et infrastructures	Bierne	Liaison douce RD 352 route de Bergues	2021-2022	975 890,00 €	DSIL 2022 PTS 2022 CCHF	en cours d'examen
Mobilité quotidienne et infrastructures	CCHF	Réseau points nœuds	2021-2022	160 000,00 €	PTS CCHF	en cours d'examen
Mobilité quotidienne et infrastructures	CCHF	Achat de 5 gyropodes	2021-2022	41 425,00 €	OTI= ? ETAT= ?	en cours d'examen
Mobilité quotidienne et infrastructures	CCHF	Achat de 20 trotinettes électriques	2021-2022	14 000,00 €	OTI= 3500€/an sur 2 ans ETAT= 3500€/an sur 2 ans	en cours d'examen
Mobilité quotidienne et infrastructures	CUD	Avenue de la mer	01/03/2021	1 800 000,00 €	DSIL plan de relance : 720 000 € sollicités	DSIL : 360000€
Mobilité quotidienne et infrastructures	CUD	Digue balnéaire Malo grand pavois - avenue de la mer	01/03/2021	1 583 333,00 €	DSIL plan de relance : 633 333 € sollicités	DSIL : 318012€
Mobilité quotidienne et infrastructures	CUD	valorisation d'un réseau de chemins verts entre lacs et bois	fin 2021	969 416,67 €	DSIL 387 767 € sollicités	Non retenu
Mobilité quotidienne et infrastructures	CUD	Jalonnement de la vélomaritime	début 2022	666 666,00 €	DSIL : 266 666 € sollicités	non retenu
Mobilité quotidienne et infrastructures	CUD	programme structurant voirie avec aménagements vélos	2021-2022	2 426 666,00 €		
Mobilité quotidienne et infrastructures	CUD	Programme spécifique Voies THNS	2021	3720000€		
Politique déchets et économie circulaire	SED	Syndicat Eau du Dunkerquois : Etude du développement de l'économie circulaire de l'eau industrielle	2021	200 000,00 €	agence de l'eau, GPMD, SED	Retour positif AE
Politique déchets et économie circulaire	SED	économie et eaux non conventionnelles - Eau du Dunkerquois		20 000 000,00 €	SED (entité organisatrice Eau industrielle en discussion sur le volet du cofinancement), GPMD (Aménageur et acteur du développement économique en discussion), CUD (Compétent Cycle de l'eau et devra éco en discussion sur le volet du cofinancement). Etat (en discussion) Agence de l'eau : Financement, modalités à définir sur le volet « travaux » et AAP	Retour positif AE
Politique déchets et économie circulaire	CUD	économie et eaux non conventionnelles	2021	10 200 000,00 €	2021-2022 : études 2X100 000 € 2025 : 10 000 000 € Agence de l'eau : Etude pour 2021= 100 000 € HT (Financements décidés en mars 2021) Travaux = ?	
Politique déchets et économie circulaire	CUD	valorisation et méthanisation des boues des stations d'épuration	2021	10 200 000,00 €	études en cours études d'impact : 300 000 € en 2023 mise en service 2025, Agence de l'eau : Etudes préliminaires = 59 500 €	AEAP Subvention à définir pour les travaux
Politique déchets et économie circulaire	CCHF/CUD	Développement de la méthanisation sur le territoire (GTE)				

Gestion de l'eau et prévention des risques	CUD	Mise en place de la télérelève	consommation eu eau potable des usagers	2022-2024	2021-2026	5 900 000,00 €	programme éco-gagnant : 1,150 M€ en 2022, 2,34M€ en 2023, 2,41 M€ en 2024	Services de l'État à contacter
Gestion de l'eau et prévention des risques	CUD	création d'un bassin de rétention près du stade Tribut		2021	2021-2026	10 200 000,00 €	Agence de l'eau Artois-Picardie Etudes préalables : Sub 50 % , Travaux : sub25 % + avance remboursable 25 % ; Pas d'engagement pour 2025-2026.	AEAP
Gestion de l'eau et prévention des risques	CUD	Réconstruction de la station d'épuration de Bray Dunes Ghysvelde		2021	2021-2026	8 917 000,00 €	Agence de l'eau Artois-Picardie : - Etudes 2021-2023 : 85 000 € - Travaux 2022-2026 : avance remboursable en 2024 = 2 228 000€ + subvention en 2024 = 2 228 000 €, pas d'engagement pour 2025-2026 pour le moment	AEAP
Gestion de l'eau et prévention des risques	CUD	opérations intégrées dans le plan concerté pour l'eau : réhabilitation de réseaux, extensions, techniques alternatives,...		2021-2026	2021	30 000 000	Agence de l'eau 2 000 000 € de 2021-2024 AEAP pas d'engagement pour 2025 et 2026 pour le moment	AEAP
Gestion de l'eau et prévention des risques	CUD	GEMAPI Dignes et perrés	Dunkerque : digue des alliés,chenal de l'Aa	2021-2026	2021	9 318 119,00 €	Fonds Barnier 2 974 834 €, Feder 2 974 834 €, CUD 1668 451 €.	en cours d'examen
Gestion de l'eau et prévention des risques	CUD	Exposition sur le risque inondation HAS		2021-2022	2021	100 000,00 €	Etat DDTM fonds de prévention des risques majeurs 50 000 € Agence de l'eau 25 000 € sous réserve de validation du financement par les instances de décision	En cours d'examen
Gestion de l'eau et prévention des risques	CUD	Etude pour la mise en oeuvre d'un Plan Intercommunal de sauvegarde	Etudes		2021	25 000,00 €		
Gestion de l'eau et prévention des risques	CUD	programme de sécurisation des ressources en eau potable		2021 -2026	2021	16 500 000,00 €	AEAP dans le cadre des modalités du 11ème Programme d'interventions 2019-2024 : 2021 à 2024 à définir ; pas d'engagement pour 2025-2026 pour le moment	AEAP à définir sur 2021 à 2024

Orientation stratégique 2 : Compétitivité, Innovation et Attractivité

Contractualisation Etat	CUD CCHF	Territoire d'innovation :Dunkerque l'Energie Créative (DKEC)	qualité de l'air, transition énergétique, écologie industrielle et territoriale, dialogue territorial	2019-2029	2019		15 actions fléchées Etat, Région, Ademe, Industriels , énergéticiens, CCI, pôle emploi (76 partenaires)	En cours d'exécution
Contractualisation Etat - Région	CUD CCHF	Territoire d'industrie		2019-2022	2019		10 à 15 actions fléchées	En cours d'exécution
Labellisation Région	CCHF	territoire démonstrateur Rev3		2018	2018			En cours d'exécution
résilience économique et commerciale	CCHF	plan de sauvegarde du dernier commerce		2021-2022	2021	600 000,00 €	DETR = 120 000 €	En cours d'examen
résilience économique et commerciale	CUD	EURAENERGIE				21 001 652,00 €	en cours DKEC	
résilience économique et commerciale	CUD	ZA des 2 synthèses		2021-2023	2021	100 000,00 €	études Territoire d'industrie	Validé ?
résilience économique et commerciale	CUD	soutien au commerce de l'artisanat Rénovation des commerces de centre ville	création d'une foncière commerce			4 000 000,00 €	49% du capital apporté par la Banque des Territoires, CCI, S3D et privés	
résilience économique et commerciale	Wormhout	Extension de l'éclosoir de WORMHOUT	En phase d'étude - Dynamique d'innovation autour de l'éclosoir	2021-2022		614 300,00 €	HDF Tiers lieux CCHF	AAP
résilience économique et commerciale	Watten	Construction de l'ECLOSOIR de WATTEN		2023-2026		1 190 000,00 €	HDF Tiers lieux CCHF	AAP

Mise à l'échelle numérique des territoires et des entreprises	CCHF	Plateforme de e-commerce "J'achète en CCHF"	2021-2026	En cours	307 000,00 €	10 000 € (num) Banque des territoires 16 667 € 10 033 € (CCHF) ; DSIL ?	Etat : DRAC ?
Mise à niveau numérique des territoires et des entreprises	CCHF	visite virtuelle des Hauts de Flandre	2021-2026	en cours	68 280,00 €	2021 = 68 280 €	
Mise à niveau numérique des territoires et des entreprises	CCHF	Mise à niveau du parc informatique de Rexpoede	2021		10 668,00 €	CAF : 7978€	
Tourisme	CCHF	route du cinéma	2021-2022		72 280,00 €	Région = 21 684 € ; OT Dunkerque = 12 943€ ; OTI HdF= 31 489,67€ ; Leader = 6 163, 33€	
Tourisme	CUD	OGS ferme Nord	2021-2023		5 840 000,00 €	DREAL : 30 000 € ; CUD	examen en cours
Tourisme	CCHF	Mise en avant des spécificités territoriales rurales en matière touristique	2022-2024	2021-2022	55 000,00 €		
Tourisme	CUD	Equipement des ports de plaisance publics en bornes connectées		2022	652 350,00 €	Régie 100 %	
emplois et compétences	CUD -CCHF	GPEC	2021	2021	60 000,00 €	DKEC 20 000 euros DIRECCTE	examen en cours

Orientation stratégique 3 : Cohésion Sociale et Territoriale

Contractualisation CAF	CCHF	Convention territoriale globale de service aux familles	2021	en cours			En cours d'exécution
contractualisation région	CCHF	Feuille de route numérique	2021	en cours			En cours d'exécution
contractualisation région	CCHF	Contrat de Rayonnement Touristique de la région Hauts-de-France Office de Tourisme Intercommunal	2021-2022	En cours	39 980 € TTC 35 300 € TTC	11 094 € TTC (HDF) 10 590 € TTC (HDF)	En cours d'exécution
					35 518,67 € TTC	10 655,80 € TTC (HDF)	
culture	CUD	label Ville durable et innovante	2021	2020 -2021	68 280 € HT	20 484 € HT (HDF)	En cours d'exécution
					40 000,00 €	EFFICACITY CEREMA	
Santé pour tous	CCHF CUD	Réseau de développement culturel en milieu rural	2021-2022	En cours	131 485,00 €	(CD59) 29165 € CRT : 8750. CCHF : 74990. Autres communes : 6665. Association : 8165.	En cours d'exécution
					01/06/2021	Etude = 150 000€ ; Actions = à définir DREAL 33 % / ADEME 27 % / CUD 20 % / CCHF (autofinancement) 20 %	
Santé pour tous	CCHF/CUD	VIF (CTE)	2021-2022		1 800,00 €		hors ARS
Santé pour tous	Bourbourg	création d'un pôle santé					non retenu : projet abandonné
logement habitat	CUD	Projet "réinventons nos coeurs de ville" 2018-2024			30 000,00 €		En cours d'exécution
logement habitat	CUD	NPNRU 2019-2029			2 150 000,00 €		En cours d'exécution

Annexe 6 – Indicateurs de suivi

LISTE DES INDICATEURS DE SUIVI

1. Air/Energie/climat :

- évolution des émissions de polluants atmosphériques liés à l'agriculture
- évolution du stockage de carbone
- évolution des émissions de GES
- évolution de la consommation énergétique en Kwh (bâtiments)
- évolution de la consommation électrique en Kwh (éclairage public)
- nombre de visiteurs et de personnes engagées dans l'Espace de transition énergétique (E.T.E)
- évolution de la qualité de l'air sur le périmètre du SCOT, nombre d'actions mises en place, nombre de partenaires impliqués
- Taux de concentration en perturbateurs endocriniens (sur le périmètre du SCOT)

2. Mobilité :

- nombre d'utilisateurs du RPN (réseau point nœud)
- nombre de cartes du réseau CCHF CUD vendues
- nombre de gyropodes et de trotinettes loués/an
- nombre de visites guidées en trotinette
- nombre de panneaux posés sur la vélomaritime Eurovélo 4
- fréquentation de la vélomaritime
- part modale du vélo
- fréquentation voies cyclables (compteurs)

3. Agriculture et alimentation :

- nombre de partenaires impliqués dans le projet alimentaire territorial
- nombre de personnes atteintes par ce projet
- nombre de rencontres dans le cadre du PAT
- volume de déchets évité
- nombre d'outils créés : cuisine centrale, points de vente collectifs,...
- nombre d'établissements scolaires en approvisionnement local
- nombre de communes concernées par la restauration collective
- nombre d'outils collectifs créés

4. Eau, risque et assainissement :

- nombre de visiteurs et de scolaires (maison de l'eau)
- nombre de m³ d'eaux réutilisées de STEP
- nombre de m³ d'eaux industrielles réutilisées
- qualité de traitement des eaux de la STEP de BRAY DUNES
- volume d'eau polluée rejetée au milieu naturel de la STEP DE BRAY DUNES
- volume d'eaux usées traitées par la STEP de BRAY DUNES
- volume d'eaux pluviales gérées
- qualité de traitement des réseaux d'eaux
- qualité des rejets des réseaux
- volume et qualité des eaux pluviales traitées
- qualité des eaux de baignade
- niveau d'avancement des travaux de confortement des digues et perrés
- taux de population protégée par les travaux de confortement des digues et perrés

5. Traitement des déchets :

- taux d'erreurs de tri dans le flux recyclable

6. Biodiversité :

- taux de réduction des surfaces imperméables du territoire
- nombre de dispositifs d'infiltration à la parcelle
- nombre de plantations d'arbres, d'arbustes, d'arbres fruitiers
- nombre de zones de stationnement intégrées dans le paysage
- nombre de puits carbone sur le territoire, d'îlots fraîcheur sur le territoire
- nombre de mares restaurées, de fossés restaurés, de roselières restaurées
- nombre de zones humides
- nombre d'espèces faunistiques et floristiques inféodées aux zones humides
- nombre d'offres de découvertes des espaces naturels
- nombre de lieux de bien-être santé, de lieux de sports de nature, de lieux de découverte naturaliste, de lieux de contemplation de paysages

7. Culture :

- nombre de livrets commercialisés dans les bureaux d'information touristique
- nombre de téléchargements de l'application, de visiteurs de l'exposition, de partenaires associés au projet (route du cinéma)
- nombre de participants aux conférences, aux ateliers, et aux séances de cinéma en plein air
- nombre de groupes participants au nouveau circuit proposé par les 2 offices de tourisme (route du cinéma)
- nombre de téléchargements de l'application de visites guidées virtuelles
- nombre de visites virtuelles du beffroi commercialisées
- niveau de satisfaction des utilisateurs de visites virtuelles

8. Entreprises/commerce/artisanat :

- nombre de créations d'entreprises, d'entreprises en développement, d'entreprises soutenues par le guichet unique (éclosoir de Wormhout)
- nombre de créations d'entreprises, de développement d'entreprises (éclosoir de Watten)
- nombre de commerçants et artisans visibles sur internet (application j'achète en CCHF)
- nombre d'entreprises impliquées, de formations créées, d'entrées en formation, de transitions collectives (GPEC « Dunkerque, l'énergie créative »)

9. Logement/écoles :

- nombre de logements accompagnés en OPAH RU du centre-ville de Dunkerque
- étude pré-faisabilité quartier little Cithy (Z.E.N)
- nombre de participants, d'animations et évolution de la consommation énergétique des familles (défi familles à énergie positive)
- nombre de dossiers accompagnés PO (PIG habiter mieux « réflexenergie »)
- taux d'émission de CO2 (en kg éq Co2) et ratio d'énergie primaire (en kwh/m2/an) (réhabilitation des écoles).

**REFERENTS ETAT - OPERATEURS
CRTE CCHF CUD**

SERVICES DE L'ETAT	REFERENTS ET COORDONNEES
Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.)	M. Emmanuel RICHARD emmanuel.richard@nord.gouv.fr
Direction des Affaires Culturelles (D.R.A.C.)	Mme Isabelle AUBRUN isabelle.aubrun@culture.gouv.fr
Agence Régionale de Santé (A.R.S.)	Mme Aline QUEVERUE aline.queverue@ars.sante.fr M. Christophe HEYMAN christophe.heyman@ars.sante.fr
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.)	M. Pierre WILLERVAL pierre.willerval@nord.gouv.fr
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.)	M. Maxime JOUSSERAND maxime.jousserand@developpement-durable.gouv.fr
Direction Départementale de la Protection des Populations (D.D.P.P.)	Mme Magali PECQUERY magali.pecquery@nord.gouv.fr
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.A.F.)	Mme Charlotte CATEL charlotte.catel@agriculture.gouv.fr
Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (D.I.R.E.C.C.T.E.)	M. Jean-Michel VANDERSLUYS jean-michel.vandersluys@direccte.gouv.fr
Education Nationale	M. Frédéric BERNARD ce.0595616@ac-lille.fr
A.D.E.M.E.	Mme Herminie DE FREMINVILLE herminie.defreminville@ademe.fr
A.G.UR	Mme Isabelle RICHARD i.richard@agur-dunkerque.org
Agence de l'Eau Artois/Picardie	M. Ludovic LEMAIRE l.lemaire@agence-eau-artois-picardie.fr
Banque des Territoires	M. Gauthier LE JEUNE gauthier.le-jeune@caissedesdepots.fr
ANCT	M. Olivier MUTEZ olivier.mutez@anct.gouv.fr

Annexe 8 – Compétences des intercommunalités

LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire :

- Actions de développement économique
- Création et équipement des zones d'aménagement concerté, zones d'habitation, zones industrielles, secteurs de rénovation ou de restructuration
- Construction et aménagement des locaux scolaires dans les ZAC
- Equipements sportifs rattachés aux établissements scolaires relevant de la compétence communautaire
- Aires couvertes et plaines de jeux, bassins de natation et piscines, plateaux d'éducation physique : financement des équipements programmés, financement partagé avec les communes pour les équipements non programmés
- Réhabilitation du stade Marcel TRIBUT à Dunkerque
- Construction, aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs, sportifs lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire (délibération du 22 mars 2018 et arrêté préfectoral du 29 juin 2018)
- Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de télécommunications à haut débit à l'exception des réseaux câblés de télédistribution (délibération 2005)
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme (MAPAM 2014)
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche (MAPAM 2014)

En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- Chartes intercommunales de développement et d'aménagement, schéma de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme ou documents d'urbanisme en tenant lieu (origine)
- Constitution de réserves foncières (origine)
- Organisation de la mobilité (MAPAM 2014 – avant « transport urbains de voyageur »)
- Voirie et signalisation (origine), éclairage des voies rapides de l'agglomération (délibération 1976), parc de stationnement (origine), aires de stationnement (MAPAM 2014), fourrière automobile (délibération 2003)
- Elaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics (PAVE) et suivi du plan d'action (délibération du 22 mars 2018 et arrêté préfectoral du 29 juin 2018)
- Définition, création et réalisations d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme (MAPAM 2014)
- Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville (Loi 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine)

En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire :

- Plan local de l'habitat (délibération 1997)
- Programme de réalisation de logements sociaux, services du logement et organismes HLM (délibération 1969)
- Accueil des gens du voyage (délibération 2003)

En matière de gestion des services d'intérêt collectif :

- Eau et assainissement collectif et non collectif, à l'exclusion de l'hydraulique agricole (origine + délibération 2003 pour assainissement non collectif)
- Création et investissements dans les cimetières, crématoriums (origine + délibération 2003 pour les investissements dans les cimetières existants)
- Distribution publique de l'énergie électrique (délibération 1971) et du gaz (délibération 1998)
- Abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national (origine)
- Archives historiques : transfert effectif au jour de l'ouverture du centre de la mémoire (délibération 2002)
- Service d'incendie et de secours (origine), service public de défense extérieure contre l'incendie (délibération du 22 mars 2018 et arrêté préfectoral du 29 juin 2018)

En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie :

- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (origine)
- Espaces verts inscrits au schéma directeur (délibération 1973)
- Fourrière animale (délibération 2003)
- Contribution à la transition énergétique (MAPAM 2014)
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain (MAPAM 2014)
- Création et entretien des infrastructures de charges de véhicules électriques (MAPAM 2014)
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – GEMAPI (MAPAM 2014 prise par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2016, délibération 2015).

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

- Les compétences obligatoires :

- L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- L'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Plan local d'urbanisme intercommunal, document d'urbanisme tenant lieu et carte communale ;
- Les actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article 4251-17 du code général des collectivités territoriales ;
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- La politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- La promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ; Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ; Assainissement.

- Les compétences optionnelles :

- La protection et la mise en valeur de l'environnement - soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- La politique du logement et du cadre de vie ; La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie ;
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- L'action sociale d'intérêt communautaire ;
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

- Les compétences facultatives :

- La mise en place d'une politique sociale et socioculturelle - services à la personne - activités culturelles et de loisirs ; La création et gestion d'une fourrière animale intercommunale
- Soutien ponctuel contre la désertification médicale ;
- Soutien à l'apprentissage de la natation à destination des scolaires des écoles élémentaires publiques et privées situées sur le territoire de la CCHF ;
- Soutien aux schémas existants de portage des outils de planification en matière de gestion de l'eau (commissions locales de l'eau, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- Les usages numériques / Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) en matière de numérique éducatif concernant les écoles du 1er degré (espace numérique de travail) ;
- Organisation de la mobilité.